
Rapport d'évaluation finale

Projet d'appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre
de la NDC et la transition bas-carbone en Tunisie

N° de projet PNUD : 00112468

Version finale

26 février 2021

Mme Nadia Bechraoui-Luzy
Évaluatrice internationale

Table des matières

Remerciements	1
Acronymes et abréviations	1
Résumé exécutif	3
1. Introduction	7
A. Objectif, méthodologie et limites de l'évaluation finale	7
B. Description du contexte	8
C. Description du projet	9
2. Analyse des données/constats	12
A. Pertinence du projet	12
B. Efficacité au niveau de l'atteinte des résultats	13
C. Efficience	24
D. Durabilité	27
E. Impact ou probabilité d'impact	28
F. Intégration de la dimension genre	29
G. Facteurs ayant affecté la performance du projet	30
a. Conception du projet	30
b. Gestion de projet	30
c. Participation des parties prenantes, coopération et partenariat	31
d. Appropriation nationale	31
e. Gestion financière	32
f. Reporting, suivi et évaluation	32
g. Supervision, orientation et appui technique du PNUD	32
3. Conclusions	33
4. Enseignements tirés	34
5. Bonnes pratiques	34
6. Recommandations	35
Annexe 1 : Matrice de l'évaluation	37
Annexe 2 : Liste des entretiens	44
Annexe 3 : Liste des documents revus	45
Annexe 4 : Résultats de l'enquête	46
Annexe 4 : Code de conduite signé	47
Annexe 5 : Termes de référence de l'évaluation	48

Liste des tableaux

Tableau 1: Cadre des résultats du projet.....	9
Tableau 2: Informations de base du projet.....	11
Tableau 3: Produits réalisés	15
Tableau 4: Atteinte des effets	22
Tableau 5: Evolution des risques.....	25
Tableau 6: Analyse de la durabilité.....	27

Remerciements

L'évaluatrice tient à remercier toutes les personnes contactées et celles qui ont bien voulu répondre à l'enquête réalisée dans le cadre de cette évaluation finale pour leur soutien et les informations fournies.

Plus particulièrement, l'évaluatrice tient à exprimer sa profonde gratitude à l'équipe de l'unité de gestion du projet pour l'appui précieux apporté tout au long de la mission.

Acronymes et abréviations

ANGED	Agence nationale de gestion des déchets
ANME	Agence nationale de la maîtrise de l'énergie
APTBEF	Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers
AT	Assistance technique
ATME	Association tunisienne de la maîtrise de l'énergie
BCT	Banque centrale de Tunisie
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAD/OCDE	Comité d'aide au développement de l'organisation de coopération et de développement économique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDC	Caisse des dépôts et des consignations
CONECT	Confédération des entreprises citoyennes de Tunisie
COP	Conférence des parties
COPIIL	Comité de pilotage du projet
CPAP	Plan d'action du programme-pays
DGI	Direction générale des Impôts
DGTT	Direction générale des transports terrestres
ETAP	Entreprise tunisienne d'activités pétrolières
FTE	Fonds de transition énergétique
GES	Gaz à effet de serre
GNUE	Groupe des Nations unies pour l'évaluation
IGCE	Industries grosses consommatrices d'énergie
INS	Institut national de la statistique
ITC	Instrument de tarification carbone
ITCEQ	Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitatives
MAE	Ministère des affaires étrangères
MALEn	Ministère des affaires locales et de l'environnement
MDICI	Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale
MEFAI	Ministère de l'économie, des finances et de l'appui aux investissements
MEMTE	Ministère de l'énergie, des mines et de la transition énergétique
MF	Ministère des finances
MRV	Measurement, reporting and verification
NAMA	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
NDC	Contribution déterminée au niveau national
ODD	Objectif de développement durable
ONAS	Office national de l'assainissement
ONEM	Observatoire national de l'énergie et des mines
ONG	Organisation non-gouvernementale
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Partnership for Market Implementation
PMR	Partnership for Market Readiness
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PST	Plan solaire tunisien
PTF	Partenaires techniques et financiers
RH	Ressources humaines
SNBC	Stratégie nationale bas-carbone
SOTUGAT	Société tunisienne du gazoduc trans-tunisien
STEG	Société tunisienne de l'électricité et du gaz
STIR	Société tunisienne de l'industrie du raffinage

UGP	Unité de gestion du projet
UNDAF	Cadre de coopération du système des Nations unies
USD	Dollars des Etats-Unis
UTICA	Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
UGTT	Union générale des travailleurs tunisiens

Résumé exécutif

Brève description du projet

Le projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas-carbone en Tunisie » réalisé sur la période 2019-2020, dans le cadre de l'initiative Partnership for Market Readiness (PMR) de la Banque mondiale, vise à appuyer le gouvernement tunisien à mettre en place les conditions propices permettant l'émergence d'une politique de tarification carbone afin de renforcer sa politique de transition énergétique et de développement bas-carbone. Ce projet est géré conjointement par l'ANME (en tant que point focal du PMR) et le PNUD (en tant que delivery partner).

L'objectif du projet est d'atteindre les quatre effets suivants :

- Effet 1 : le pays met en place un environnement propice pour l'émergence de la tarification carbone
- Effet 2 : le pays renforce son ambition et sa transparence pour un meilleur accès à la finance climat
- Effet 3 : le pays renforce son plaidoyer pour l'appropriation de la tarification carbone et la facilitation de la mise en œuvre de la NDC
- Effet 4 : Le projet s'inscrit dans les procédures et délais du donateur et celles du PNUD

En concertation avec les parties prenantes clés du projet, des activités intégrées et complémentaires ont été identifiées afin d'appuyer la mise en place du concept de la tarification carbone. Il s'agit d'activités liées au développement d'instruments carbone dans trois secteurs prioritaires qui recèlent un gisement important d'atténuation des émissions de GES et qui contribuent fortement à l'atteinte des objectifs de la NDC tels que les secteurs de l'énergie, de l'électricité et du ciment, à la fixation d'objectifs d'atténuation ambitieux dans les secteurs de l'énergie et de l'électricité et à la mise en place d'un cadre de transparence renforcée de la comptabilisation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie et d'un système MRV pour l'électricité. L'intégration progressive des instruments de tarification du carbone en Tunisie requiert au préalable la réalisation d'un ensemble d'activités transversales de soutien au projet telles que la réalisation d'études d'impacts de la levée des subventions énergétiques et de la tarification carbone sur le développement socio-économique de la Tunisie, d'un programme de renforcement des capacités nationales sur les questions liées directement et indirectement à la tarification carbone y compris en matière d'intégration de la finance climat dans les stratégies des institutions financières tunisiennes et d'un programme de communication adéquat.

But et objectifs de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation finale du projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas-carbone de la Tunisie » est d'analyser le niveau de réussite en termes de résultats escomptés et/ou inattendus en s'appuyant sur les critères du CAD/OCDE tels que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact attendu, à partir d'éléments démontrables, de renseignements crédibles et utiles, et de permettre d'intégrer en temps voulu les conclusions, recommandations et enseignements tirés dans le processus décisionnel des institutions concernées et autres parties prenantes.

Méthode d'approche

L'évaluation finale a couvert toute la période de mise en œuvre du projet, depuis son démarrage effectif, en octobre 2018, jusqu'à la fin du mois de décembre 2020 ainsi que les deux premiers mois de février 2021 qui correspondent à l'extension de deux mois obtenus du donateur.

L'évaluation a compris 1) une phase documentaire qui a permis la revue de tous les documents pertinents relatifs au projet, transmis par l'équipe du projet dès le démarrage de l'évaluation, 2) des entretiens semi-structurés par visio-conférence avec les membres de l'unité de gestion du projet (UGP), le PNUD et les membres du comité de pilotage qui ont permis de recueillir leurs perceptions et recommandations éventuelles au sujet du projet et 3) une enquête en ligne de manière à recueillir des témoignages plus diversifiés auprès de bénéficiaires directs des activités du projet.

L'évaluation s'est fondée sur des informations solides et fiables, obtenues à partir de sources et de méthodes de collecte variées, selon le principe de la triangulation, et a permis de tirer des conclusions et de proposer des recommandations pertinentes. Elle a été indépendante, participative et a respecté les principes énoncés dans les « lignes directrices éthiques et les normes pour l'évaluation » du groupe des Nations unies pour l'évaluation (GNUE).

L'évaluation n'a pas rencontré de difficultés particulières en dépit d'un temps relativement court pour sa réalisation et les contributions de toutes les parties prenantes ont pu être prises en compte.

Conclusions

Appréciation globale

Le projet a dans son ensemble parfaitement répondu aux attentes qui étaient de créer un environnement favorable à la mise en place des rouages nécessaires à la mise en place d'un système de tarification du carbone adapté au contexte tunisien et de positionner la Tunisie par rapport aux mécanismes de marché bas-carbone.

Le projet a doté le gouvernement tunisien d'une vision globale de politique publique dans le secteur de l'énergie avec des propositions d'opérationnalisation des réformes à mettre en œuvre, sous forme de feuilles de route.

Pertinence

Le projet s'inscrit dans les priorités internationales puisqu'il contribue à la mise en œuvre de la NDC tunisienne et à l'élaboration d'une stratégie bas-carbone tels que préconisés par la CCNUCC et l'accord de Paris. Il s'inscrit également dans les priorités nationales en appuyant la Tunisie à réaliser sa transition énergétique tout en satisfaisant ses priorités de développement socio-économique et sa politique climatique en matière d'atténuation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie.

Le projet contribue directement à l'ODD 7 et l'ODD13 mais joue un rôle significatif à l'atteinte des ODD 12 et 17.

Efficacité

Toutes les activités planifiées initialement et celles rajoutées ont été réalisées dans un délai record (26 mois) en dépit des retards pris au démarrage du projet pour l'identification des expertises pointues nécessaires et en raison des procédures de recrutement et durant la mise en œuvre, en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie du coronavirus. Le projet a permis de développer les capacités nationales en dotant le pays d'outils innovants (introduction pour la première fois d'un modèle

d'équilibre général macroéconomique et un modèle technico-économique plus performant que ceux existants) et en sensibilisant et formant les acteurs économiques nationaux sur la tarification carbone et autres thématiques liées. L'approche participative, l'esprit de concertation et de collaboration inter-institutionnelle inédit ont constitué des points forts du projet et ont été salués par l'ensemble des répondants interrogés lors de l'évaluation. En revanche, la représentation de la société civile y compris les organisations patronales et celles des travailleurs, a été considérée comme insuffisante compte tenu du rôle qu'elles peuvent jouer dans l'obtention d'un consensus et d'une forte acceptation sur le plan social, conditions de réussite. La communication interne du Projet a été satisfaisante entre les parties prenantes concernées. En revanche, au niveau externe, notamment du grand public, elle est restée limitée, les brochures et les supports de communication variés n'ayant été disponibles qu'à la fin du projet et n'ayant pas eu d'opportunités d'être diffusés à grande échelle.

Efficiences

Le Projet a été géré de manière satisfaisante selon les règles et procédures du PNUD et a fait preuve d'une grande efficacité sur le plan de la gestion budgétaire grâce à la recherche systématique de synergies avec d'autres initiatives menées en parallèle, qui ont évité les duplications et permis de lancer des activités complémentaires ou additionnelles avec les économies réalisées, tout en restant dans les limites du budget initial.

Durabilité

La probabilité d'atteindre l'objectif visé qui est d'instaurer un système de tarification carbone en Tunisie est considérée comme très probable. En effet, les résultats atteints par le présent projet suscitent l'intérêt des partenaires techniques et financiers et les portefeuilles de projets élaborés ainsi que les activités de renforcement de capacités des acteurs financiers devraient permettre d'accéder à la finance climatique et mobiliser ainsi les ressources financières nécessaires. Les conventions en cours entre les institutions engagées dans le processus vont également consolider leur collaboration, initiée par le projet. L'impact de la situation sanitaire a été limitée et celle-ci pourrait même être une opportunité d'encourager le passage vers des modes de production et de consommation et des technologies plus sobres en carbone.

Intégration du genre

Le projet a été classé GEN 1 selon la classification du PNUD, c'est-à-dire comme ayant une contribution limitée aux questions d'égalité. Néanmoins, il a été attentif à l'injustice sociale en prévoyant la réalisation d'études d'impact et en dotant les institutions nationales d'outils susceptibles de mesurer les effets des politiques ou réformes adoptées dans le secteur de l'énergie sur les groupes sociaux défavorisés et les secteurs fragiles. En revanche, la présence féminine a été importante au sein de l'UGP et du COPIL et les femmes ont constitué au moins la moitié de l'audience des activités de renforcement des capacités.

Recommandations

Au niveau stratégique :

A l'attention de l'ANME

- Poursuivre le plaidoyer au niveau des hauts-décideurs publics (ministres, Assemblée des représentants du peuple) mais également au niveau d'autres acteurs tels les organisations professionnelles (UTICA, CONECT, branches professionnelles sectorielles) et celles des travailleurs (UGTT, etc.) en attendant le démarrage de la phase de mise en œuvre

- Formaliser la collaboration inter-institutionnelle développée afin de pérenniser les acquis du projet et de capitaliser sur la dynamique de collaboration initiée par le projet
- Développer un programme de communication ciblé au profit du grand public via les médias et la société civile en vue d'une bonne compréhension des réformes à venir et susciter l'acceptation sociale
- Organiser une table-ronde des partenaires techniques et financiers (PTF) afin de présenter les résultats du projet, mobiliser des financements additionnels et/ou développer des partenariats

Au niveau du PNUD :

- Appuyer l'ANME à assurer la visibilité des résultats du projet au niveau de son réseau mondial et pour l'organisation de la table-ronde des PTF

Au niveau opérationnel

A l'attention de l'ANME :

- Finaliser et soumettre la requête au PMI afin de bénéficier de l'appui pour la phase de mise en œuvre
- Reconduire la même équipe de projet qui a fait ses preuves et qui dispose des connaissances et des compétences à même de continuer à gérer le nouveau projet
- Mettre à disposition de la prochaine phase, les ressources humaines nécessaires afin de faciliter et d'assurer un déroulement rapide de la phase d'implémentation
- Poursuivre et approfondir le renforcement des capacités des parties prenantes notamment celles des institutions financières sous la forme d'un programme de formation continue sur la finance climat adaptée aux besoins des banques tunisiennes.

A l'attention du PNUD :

- Appuyer l'ANME à l'identification des groupes cibles du projet sur la base d'une approche fondée sur les droits humains et le principe « ne laissez personne de côté »
- Appuyer l'ANME à intégrer la dimension genre dans le projet par un renforcement des capacités de ses cadres et l'introduction d'activités et d'indicateurs sensibles au genre
- S'assurer de la prise en compte réaliste au moment de la conception du projet des délais nécessaires à l'acquisition des biens et services et à la contractualisation des expertises.
- Recourir à son réseau mondial pour l'identification des expertises nécessaires au projet.

1. Introduction

A. Objectif, méthodologie et limites de l'évaluation finale

L'objectif de l'évaluation finale du projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas-carbone de la Tunisie » est d'analyser le niveau de réussite en termes de résultats escomptés et/ou inattendus en s'appuyant sur les critères du CAD/OCDE tels que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact attendu, à partir d'éléments démontrables, de renseignements crédibles et utiles, et de permettre d'intégrer en temps voulu les conclusions, recommandations et enseignements tirés dans le processus décisionnel des institutions concernées et autres parties prenantes.

L'évaluation a également pour objectif d'encourager la reddition des comptes et l'apprentissage. Elle vise à comprendre pourquoi – et dans quelle mesure – des résultats, voulus ou non, sont atteints, et à analyser leurs conséquences. L'évaluation peut orienter la planification, la programmation, l'établissement du budget, la mise en œuvre et la préparation de rapports ; elle peut également contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, à la réussite des actions de développement et à l'efficacité organisationnelle. Elle peut apporter des améliorations pour poursuivre, transposer à plus grande échelle une initiative et évaluer le potentiel de réplication dans d'autres configurations ou envisager des alternatives.

L'évaluation finale a couvert toute la période de mise en œuvre du projet, depuis son démarrage effectif, en octobre 2018, jusqu'à la fin du mois de décembre 2020 mais également les activités lancées en début d'année 2021 suite à l'extension de deux mois de la durée du projet.

L'évaluation a été indépendante puisque l'évaluatrice n'a participé ni à la conception ni à la mise en œuvre des activités du projet et par conséquent ne présente aucune situation de conflits d'intérêt avec ce dernier.

L'approche suivie pour l'évaluation a été participative tout au long du processus incluant la majorité des parties prenantes (*voir liste des entretiens en annexe 2*). Elle a été factuelle, fondée sur des informations solides et fiables, obtenues à partir de sources et de méthodes de collecte variées selon le principe de la triangulation, ce qui a permis de tirer des conclusions et de proposer des recommandations pertinentes. Les principes énoncés dans les « lignes directrices éthiques et les normes pour l'évaluation » du groupe des Nations unies pour l'évaluation (GNUE) dont notamment les droits des personnes qui fournissent des informations en garantissant leur anonymat et la confidentialité ont été parfaitement respectés. L'approche s'est également basée sur le genre et le principe d'inclusivité de « aucun laissé pour compte » qu'elle appliqués tout au long du processus d'évaluation : l'évaluatrice a gardé ces principes à l'esprit lors de la collecte et du traitement des données recueillies ainsi que dans l'échantillonnage des personnes interviewées ou sondées.

La phase de collecte des données s'est déroulée en trois phases :

- Une phase documentaire qui a permis la revue de tous les documents pertinents relatifs au projet, tels que documents de planification, termes de référence, contrats, livrables, supports de communication, etc., transmis par l'équipe du projet dès le démarrage de l'évaluation (*voir liste des documents revus en annexe 3*) ;
- Une phase d'entretiens semi-structurés par visio-conférence avec les membres de l'unité de gestion du projet (UGP), le PNUD et les membres du comité de pilotage, ce qui a permis de

recueillir leurs perceptions et recommandations éventuelles au sujet du projet (*voir liste des entretiens en annexe 2*) et de trianguler les informations déjà recueillies ;

- Une enquête en ligne à l'aide de l'application SurveyMonkey, comprenant 10 questions (à réponses multiples et ouvertes) auprès de bénéficiaires directs des activités du projet. Le taux de réponses a été de 20%, certes peu élevé, mais a néanmoins donné quelques tendances en termes d'appréciation du projet qui sont venues compléter les informations recueillies durant les entretiens (*voir résultats de l'enquête en annexe 4*). Les critères de l'échantillonnage de personnes ayant reçu le questionnaire de l'enquête sont les suivants : 1) appartenance institutionnelle ; 2) sexe ; 3) taux de présence aux activités du projet.

L'évaluatrice a assisté en tant qu'observatrice à la dernière réunion du comité de pilotage du Projet (COPIL) qui s'est déroulée le 12 février 2021 et a eu accès à l'enregistrement de l'atelier de clôture du projet organisé le 17 février 2021 à la fois en présentiel et à distance.

L'évaluatrice n'a pas rencontré de difficultés particulières si ce n'est les contraintes liées à la pandémie du coronavirus qui l'a obligée à se limiter à des consultations à distance et des délais relativement serrés notamment pour la réception des réponses à l'enquête. Cependant, les contributions de toutes les parties prenantes ont pu être prises en compte.

B. Description du contexte

Durant la dernière décennie, le secteur de l'énergie, n'a cessé de représenter un fardeau pour l'économie tunisienne et l'équilibre des finances publiques. La baisse structurelle de la production des hydrocarbures et la croissance continue de la consommation d'énergie conjuguées avec la dévaluation du dinar tunisien ont eu des impacts négatifs sur les déficits du budget de l'Etat et de la balance commerciale.

Face aux défis liés à l'aggravation du déficit énergétique et ses conséquences sur la dépendance énergétique, la croissance économique et le progrès social, la Tunisie s'est engagée dans une politique de transition énergétique et de développement bas-carbone déjà matérialisée par les décisions suivantes :

- La soumission de sa Contribution Nationale Déterminée (NDC) le 16 septembre 2015 et la ratification de l'accord de Paris par son parlement en février 2017 confirmant ainsi sa volonté politique d'honorer les engagements annoncés dans la NDC qui sont de réduire l'intensité carbone de son économie de 41% en 2030 par rapport à 2010.
- La programmation par les pouvoirs publics de la levée des subventions énergétiques d'ici 2022
- L'introduction dans la loi de Finances de 2019, d'une taxe sur l'énergie pour soutenir le Fonds de transition énergétique (FTE)
- L'élaboration de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) dans le secteur de l'énergie à l'horizon 2050
- L'élaboration de la stratégie de développement à faibles émissions d'ici 2050 pour le secteur de l'énergie
- La mise à jour de la NDC

Afin d'appuyer la mise en œuvre de la NDC de la Tunisie et sa transition bas-carbone, il s'avère nécessaire d'apporter à la politique publique des instruments novateurs et efficaces. Parmi eux, la tarification du carbone peut jouer un rôle crucial pour réviser à la hausse l'ambition climatique, via notamment une révision à la hausse des objectifs de la NDC et la formulation de sa SNBC dans le secteur de l'énergie. En donnant un coût réel aux énergies fossiles en fonction de leur contenu

carbone, la tarification carbone peut orienter les choix des acteurs économiques vers des modes de production et de consommation faiblement carbonés et économiquement avantageux. Plusieurs dispositions d'ordre réglementaire, institutionnel et financier doivent être mises en place pour favoriser l'émergence de ces instruments de tarification carbone en Tunisie.

L'initiative « Partnership for Market Readiness » (PMR) de la Banque mondiale lancée en 2011 a représenté une réelle opportunité pour la Tunisie de bénéficier d'un appui technique et financier pour favoriser l'émergence d'une politique de tarification carbone. La Tunisie a adhéré à cette initiative en 2014 et a bénéficié d'une première phase de préparation sur la période 2017-2018 qui lui a permis d'élaborer le projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas-carbone en Tunisie ».

C. Description du projet

Le projet « Appui à la tarification du carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas-carbone en Tunisie », ci-après dénommé « le Projet » par souci de simplification, a pour objectif d'accompagner le gouvernement tunisien à mettre en place les conditions favorables à l'émergence d'une politique de tarification carbone qui sera appelée à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la NDC et la politique de transition énergétique.

A cette fin, quatre effets ont été planifiés dans le document de projet :

- Effet 1 : le pays met en place un environnement propice pour l'émergence de la tarification carbone
- Effet 2 : le pays renforce son ambition et sa transparence pour un meilleur accès à la finance climat
- Effet 3 : le pays renforce son plaidoyer pour l'appropriation de la tarification carbone et la facilitation de la mise en œuvre de la NDC
- Effet 4 : Le projet s'inscrit dans les procédures et délais du donateur et celles du PNUD

Le cadre de résultats figurant dans le document de projet signé le 28 novembre 2019 comprend les produits et activités planifiées comme suit :

Tableau 1: Cadre des résultats du projet

Objectif du projet : Appuyer le gouvernement de la Tunisie à mettre en place les conditions favorables à l'émergence d'une politique de tarification carbone pour renforcer sa politique de transition énergétique et de développement bas-carbone.		
Effets escomptés :	Produits :	Activités :
1. Le pays met en place un environnement propice pour l'émergence de la tarification carbone	1.1 Les acteurs économiques (étatiques et non-étatiques) sont informés et sensibilisés sur les retombées de la levée des obstacles à la tarification carbone	▪ 1.1.1: Etude sur l'impact de la levée des subventions sur l'économie tunisienne ▪ 1.1.2: Organisation d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude d'impact de la levée des subventions sur l'économie tunisienne ▪ 1.1.3: Etude sur l'impact de la tarification du carbone sur l'économie tunisienne ▪ 1.1.4: Organisation d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude d'impact de la tarification carbone sur l'économie tunisienne

	1.2 Les instruments de tarification carbone sont développés	▪ 1.2.1: Etude sur l'introduction d'une taxe carbone pour alimenter le FTE ▪ 1.2.2: Organisation d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur l'introduction d'une taxe carbone pour alimenter le FTE ▪ 1.2.3: Etude sur l'introduction d'un système de paiement basé sur les résultats en matière d'atténuation dans le secteur électrique ▪ 1.2.4: Organisation d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur l'introduction d'un système de paiement basé sur les résultats en matière d'atténuation dans le secteur électrique ▪ 1.2.5 : Etude sur l'expérimentation d'un instrument de tarification du carbone basé sur un accord volontaire dans le secteur cimentier ▪ 1.2.6 : Organisation d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur l'expérimentation d'un instrument de tarification du carbone basé sur un accord volontaire dans le secteur cimentier
2. Le pays renforce son ambition et sa transparence pour un meilleur accès à la finance climat	2.1 L'ambition en matière d'atténuation est renforcée	▪ 2.1.1 : Etude pour la fixation de l'objectif d'atténuation dans le secteur de l'électricité ▪ 2.1.2 : Organisation d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude pour la fixation de l'objectif d'atténuation dans le secteur de l'électricité ▪ 2.1.3 : Mise à jour de l'objectif d'atténuation dans le secteur de l'énergie ▪ 2.1.4 : Organisation d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude sur la mise à jour de l'objectif d'atténuation dans le secteur de l'électricité
	2.2 Le système de suivi et d'évaluation des instruments de tarification est amélioré	▪ 2.2.1 : Amélioration de la banque de données EnerInfo et mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique ▪ 2.2.2 : Organisation d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude d'amélioration de la banque de données EnerInfo et la mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique ▪ 2.2.3 : Etude pour la mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique ▪ 2.2.4 : Organisation d'ateliers pour le renforcement des capacités dans le cadre de l'étude pour la mise en place d'un système MRV pour le secteur électrique

3. Le pays renforce son plaidoyer pour l'appropriation de la tarification carbone et la facilitation de la mise en œuvre de la NDC	3.1 Les capacités des acteurs économiques étatiques et non-étatiques sont renforcées en matière de tarification carbone	3.1.1 : Développement et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités pour appuyer la mise en œuvre dans le cadre du MRP 3.1.2 : Renforcement des capacités du secteur financier 3.1.3 : Appui à la COP et aux conférences internationales
	3.2 La transition bas-carbone est promue	3.2.1 : Documentation des processus de concertation, communication dans le cadre du processus de renforcement des capacités et de partage des connaissances
4. Le projet s'inscrit dans les procédures et délais du donateur et celles du PNUD	4.1 La mise en œuvre du projet est assurée d'une manière efficace et efficiente	4.1.1 : Assurer la gestion, la mise en œuvre et le S&E du projet 4.1.2 : Assurer l'évaluation finale du projet

La stratégie du projet telle qu'explicitée dans le document de projet consiste à mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des principales parties prenantes nationales sur la tarification carbone, sous forme d'assistance technique, d'outils et d'ateliers de concertation et de formation, qui leur permettra d'avoir une meilleure connaissance des options existantes, de leurs effets sur le développement socio-économique et la politique énergétique et climatique du pays, des conditions et modalités de mise en place, et ce, afin d'accompagner la transition énergétique de la Tunisie en vue d'un développement bas-carbone conformément aux engagements pris dans la NDC.

Le Projet était prévu de se dérouler sur une période de deux années 2019-2020 et d'être géré conjointement par l'ANME, en tant que point focal du PMR, et le PNUD en tant qu'agence de mise en œuvre.

Les informations de base du Projet sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 2: Informations de base du projet

TITRE DU PROJET	Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas-carbone en Tunisie
Award ID :	00112468
Numéro de projet :	00114457
Région	Afrique du Nord
Pays	Tunisie
Agence de mise en œuvre	Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)
Partenaire d'exécution	Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Energie (ANME)
Date de démarrage du projet	11 Octobre 2018

Date prévue de clôture du projet	31 décembre 2020
Date de clôture effective du projet	28 février 2021
Bailleur de fonds	Banque mondiale
Budget	3 100 000 USD
Co-financement (en nature) du gouvernement	400 000 USD
Taux de dépenses cumulées	A fin 2019 : 22% A fin 2020 : 86% A fin février 2021 : 99,7%
Revue à mi-parcours	Non applicable
Période de l'évaluation finale	Janvier-février 2021

2. Analyse des données/constats

A. Pertinence du projet

Pertinence¹ - Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds.

Outre le fait qu'il s'aligne sur la Constitution tunisienne de 2014 au niveau de son article 45 qui stipule que « l'État garantit le droit à un environnement sain et équilibré et contribue à la sécurité du climat » et qu'il « fournit les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution environnementale », et sur le Plan de développement 2016-2020 qui met en avant l'économie verte comme pilier du développement durable et dont deux objectifs stratégiques opérationnels ont un rapport direct avec l'atténuation des émissions de GES et la promotion des énergies renouvelables, le Projet s'inscrit directement dans la NDC tunisienne de 2015 qui mentionne clairement dans un de ses objectifs que les instruments de tarification carbone constituent un des outils clés pour susciter et canaliser les investissements vers la transition bas-carbone.

Le Projet contribue au respect des engagements internationaux de la Tunisie en matière de climat, notamment l'accord de Paris, par la mise en place d'instruments de tarification carbone qui permettront de réviser à la hausse les objectifs d'atténuation de la NDC à l'horizon 2030 et l'élaboration d'une SNBC à l'horizon 2050.

Le Projet contribue également à doter le gouvernement tunisien d'outils lui permettant d'analyser les impacts de ses politiques énergétiques sur les groupes sociaux vulnérables et les secteurs fragiles en

¹ Source : OCDE- Comité d'Aide au Développement : Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, 2010.

lui donnant la possibilité de prendre des décisions de justice sociale s'appuyant sur le principe « Ne laissez personne de côté² », d'accéder à des soutiens financiers internationaux qui constitueront des ressources budgétaires additionnelles utilisables dans le cadre de programmes atténuant la précarité énergétique et favorisant l'accès des plus vulnérables à des services énergétiques modernes.

Ainsi, le Projet contribue directement à l'atteinte de l'ODD7 « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable et à l'ODD13 « mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques via la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique visant la réduction des émissions de GES dans les secteurs gros émetteurs. Il joue également un rôle à l'atteinte de l'ODD 17 « partenariats pour la réalisation des objectifs » en recourant à la coopération nord-sud/ sud-sud en termes d'accès à de nouvelles technologies et partage de connaissances et d'approches de développement et en promouvant des partenariats efficaces entre les gouvernement, le secteur privé et la société civile. De même, il participe à l'ODD 12 « consommation et production responsables » en encourageant les industries, les entreprises et les consommateurs à adopter des modes de consommation plus durables d'ici 2030 et 2050.

Le Projet est aligné sur le plan stratégique global du PNUD 2018-2021 dont l'effet 2 vise à « accélérer les transformations structurelles pour un développement durable et plus particulièrement le développement et le financement à grande échelle de l'efficacité énergétique et de la transition vers un développement bas-carbone, de la lutte contre la pauvreté et des transformations structurelles ».

Il s'inscrit également dans l'effet 4³ de l'UNDAF, le produit 4.3⁴ du programme-pays du PNUD 2015-2020 et le produit 4.3.1⁵ du CPAP.

Enfin, le Projet s'inscrit dans l'initiative PMR de la Banque mondiale qui vise à accompagner les pays dans leur politique d'atténuation et de mise en œuvre de l'accord de Paris et plus particulièrement à préparer une feuille de route pour l'émergence d'une politique de tarification du carbone.

B. Efficacité au niveau de l'atteinte des résultats

Efficacité - Mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative.

- **En termes de produits réalisés :**

Sur les 24 mois prévus initialement et les deux mois supplémentaires obtenus, soit en tout 26 mois, le Projet a été en mesure de réaliser toutes les activités initialement planifiées dans le document de projet mais également d'autres activités destinées à renforcer certains résultats obtenus ou nouvelles.

Les activités initiales étaient articulées autour de cinq axes principaux :

² En anglais, le principe « Leave no one behind »

³ D'ici 2019, les acteurs régionaux gèrent d'une manière efficiente et exploitent d'une manière optimale, durable et inclusive les ressources régionales

⁴ Des stratégies pour un développement bas-carbone, sur la base d'une meilleure efficacité énergétique sont soutenues aux niveaux national et local

⁵ Le potentiel de maîtrise de l'énergie est géré de manière efficace et efficiente au niveau régional et les collectivités locales contribuent pleinement au processus de transition énergétique pour un développement bas-carbone à travers un dialogue permanent.

- Les activités permettant l'évaluation des impacts macro-économiques d'une levée des subventions énergétiques, de l'introduction d'une taxe carbone pour alimenter le FTE existant, de la fixation d'un objectif ambitieux en matière d'électricité d'origine renouvelable
- Les activités liées à la préparation d'instruments de tarification carbone dans 3 secteurs prioritaires (une taxe carbone pour alimenter les ressources du FTE et un instrument de tarification carbone basé sur les résultats en termes de réduction des émissions de GES pour chacun des secteurs de l'électricité et du ciment)
- Les activités d'assistance technique permettant de renforcer l'ambition climatique en fixant de nouveaux objectifs d'atténuation pour les secteurs de l'énergie, électrique et cimentier
- Les activités visant l'amélioration de la transparence pour le suivi et l'évaluation des efforts d'atténuation (amélioration du système d'information Enerinfo basé à l'ANME, inventaire des émissions de GES dans le secteur de l'énergie sur la période 2010-2019 et mise en place d'un système MRV dans le secteur électrique)
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités et d'un plan de communication dans le domaine de la tarification du carbone et l'accompagnement des institutions financières en matière d'intégration de la finance climat (ou verte) dans leur stratégie de financement.

Cinq autres activités ont été rajoutées à la fin 2020 qui sont les suivantes :

- Elaboration d'un plan décennal Energie-Climat sur la période 202-2030
- Elaboration d'une vision de politique de tarification carbone pour la Tunisie
- Conception d'un registre carbone dans le secteur de l'énergie pour le suivi des engagements de la Tunisie
- Proposition d'élargissement de la politique de tarification carbone aux industries grosses consommatrices d'énergie (IGCE)
- Approche d'harmonisation des trois instruments de tarification carbone conçus

Et quatre autres activités supplémentaires ont été mises en œuvre durant les deux mois d'extension de la durée de projet (janvier-février 2021) :

- Proposition d'activités pour la phase PMI (Partnership for Market implementation) de la Banque mondiale
- Programme de renforcement des capacités sur le modèle ThreeMe incluant une plateforme e-learning
- Proposition d'un projet pilote sur l'exploitation de l'hydrogène vert à soumettre aux mécanismes de l'article 6
- Programme de renforcement des capacités sur la tarification carbone

Tableau 3: Produits réalisés

Produits attendus :	Réalizations
1.1 Les acteurs économiques (étatiques et non-étatiques) sont informés et sensibilisés sur les retombées de la levée des obstacles à la tarification carbone	Etudes : - Evaluation des impacts de la levée des subventions énergétiques et de l'instauration d'une taxe carbone sur l'économie tunisienne. - Analyse des expériences internationales de la levée des subventions énergétiques et de l'instauration d'une tarification carbone - Analyse de l'évolution des subventions énergétiques, de la tarification de l'énergie et de la structure des prix de l'énergie en Tunisie - Rapport sur l'évaluation des impacts d'un objectif ambitieux de production électrique renouvelable Outils : - Développement et transfert d'un modèle macro-économique approprié au contexte tunisien permettant de mesurer l'impact de la levée des subventions énergétiques et l'introduction d'une taxe carbone sur l'économie tunisienne (modèle ThreeMe) Renforcement des capacités : - Atelier de démarrage du projet organisé le 13 juin 2019 en présence d'une quarantaine d'institutions (ministères, agences et entreprises publiques, secteur bancaire, une ONG, organisations internationales et 6 médias) ayant assisté à la présentation des activités du projet, la présentation d'expériences internationales en matière de réformes de subventions énergétiques, de fiscalité énergétique et d'instauration d'une taxe carbone et ayant débattu sur la politique actuelle de tarification et de subventions énergétiques en Tunisie. - Formation sur la tarification et fiscalité énergétiques (29 novembre 2019) au profit de 30 personnes issues des parties prenantes concernées (ANME, MDICI, DGI, ITCEQ, STEG, Ministère industrie & PME, Ministère des Finances, ETAP, BCT, INS, MEMTE) portant sur le système de tarification de l'électricité et en particulier celui de la Tunisie, sur la tarification et la structure tarifaire des produits pétroliers en Tunisie, sur les notions de base et les enjeux de la fiscalité énergétique ainsi que sur les exigences économiques et les enjeux politiques des subventions énergétiques. - Atelier de démarrage de l'étude sur le développement d'un instrument de tarification carbone dans le secteur cimentier (21 février 2020) au profit des représentants du secteur cimentier en Tunisie (chambre syndicale des producteurs de ciment, cimenteries tunisiennes) et des acteurs tunisiens concernés par l'atténuation des émissions de GES dans le secteur cimentier avec présentations d'expériences internationales en matière de tarification carbone et présentation de la démarche méthodologique pour établir la projection des émissions de GES dans le secteur cimentier.

	- Webinaire organisé le 28 mai 2020 ayant rassemblé 35 participants dont 12 conférenciers portant sur la présentation des premiers résultats de conception des trois instruments de tarification carbone (taxe carbone pour le FTE et deux instruments pour le ciment et l'électricité) et formulation des recommandations nécessaires pour l'opérationnalisation de ces instruments et la participation de la Tunisie à la deuxième phase de l'initiative de la Banque Mondiale (PMI) prévue en 2021. - Formation virtuelle sur l'article 6 de l'accord de Paris (23 novembre 2020) visant à présenter les avancées récentes sur l'opérationnalisation et les règles en lien avec l'article 6 au profit des représentants de l'ANME, l'APTBEF, l'ANGED, la CDC, l'INS, la GIZ, le MEFAI, le MIEM, l'ONAS et la STEG et l'UGP. - Formation virtuelle sur les instruments de la tarification carbone (24 novembre 2020) au profit de l'ANME et de l'UGP visant l'identification des secteurs qui se prêtent le mieux à des instruments de tarification carbone et une discussion des voies opérationnelles de l'établissement des ITC en Tunisie - Atelier de formation sur la méthode des effets (9-10 décembre 2020) au profit de l'ANME et de l'UGP, avec présentation des principes théoriques, adaptation de la méthode et exercices d'application aux secteurs économiques tunisiens avec interprétation des résultats.
1.2 Les instruments de tarification carbone sont développés	Etudes : - Rapport sur les expériences Internationales en matière de tarification carbone et développement des instruments de tarification carbone dans le secteur électrique en Tunisie - Portefeuille de projets couverts par l'instrument de tarification carbone du secteur électrique - Rapport sur les expériences internationales concernant le choix des secteurs prioritaires, l'identification des instruments de tarification carbone les plus utilisés pour chaque secteur et le développement des instruments de tarification carbone dans le secteur cimentier - Portefeuille de projets pour l'utilisation des instruments de tarification carbone dans le secteur cimentier - Rapport sur le choix des secteurs et l'identification des instruments de tarification carbone pour chaque secteur en Tunisie - Feuille de route pour le développement de la tarification carbone dans les secteurs économiques prioritaires en Tunisie Renforcement des capacités : - Formation sur la modélisation économique appliquée à la transition énergétique et à l'environnement (modèle macro-économique ThreeMe) (15-16 janvier 2020) au profit d'une vingtaine de représentants de la STEG, BCT, ITCEQ, INS, ONEM, MDICI, DGTT, afin d'introduire les concepts de la modélisation macroéconomique appliquée à la transition énergétique et à l'environnement, de comprendre les synergies entre modèle technico-économique

	de prospective énergétique et modèle d'équilibre général d'un point de vue théorique et opérationnel et de connaître les différentes étapes relatives à la construction d'un modèle d'équilibre général à l'aide d'une maquette simplifiée du modèle ThreeME. - Seconde formation sur ThreeMe (2-3 mars 2020) regroupant 22 participants de l'ANME, ITCEQ, STEG, Ecole Polytechnique, MDICI, Ministère Energie, Ministère des Finances, BCT, INS et de l'UGP visant à simuler l'impact économique de la levée des subventions et de la mise en œuvre d'une taxe carbone avec une version réduite à 9 secteurs du modèle ThreeME – Tunisie, et à prendre connaissance des résultats du modèle ThreeME dans le cas de la France et du Mexique. - 3ème formation à distance sur le modèle ThreeMe (6-7 juillet 2020) au profit de l'ANME, l'ITCEQ, le MDICI et l'UGP (1.1.4) - 4ème formation à distance sur le modèle ThreeMe (12-13 novembre 2020) au profit de l'ANME, l'ITCEQ, le MEFAI, la STEG et l'UGP sur la structure du modèle ThreeMe-Tunisie et la simulation de scénarios - 5ème formation virtuelle (27 novembre 2020) sur le modèle ThreeMe ayant permis aux parties prenantes concernées (ANME, BCT, ITCEQ, ministère de l'Economie et des Finances, STEG) et l'UGP de connaître les principales commandes d'EViews afin de simuler le modèle ThreeME – Tunisie et de traiter les sorties du modèle et de définir et simuler des scénarios de politiques fiscales comme la levée des subventions ou l'introduction d'une taxe carbone et de savoir interpréter les résultats
2.1 : L'ambition en matière d'atténuation est renforcée	Etudes : - Rapport détaillé sur la simulation des émissions de GES globales et sectorielles aux horizons 2030 et 2050 pour chacun des scénarios énergétiques - Rapport sur le positionnement de l'ANME en matière de modélisation prospective énergie/climat et de tarification carbone - Rapport sur la projection des émissions de GES dans le secteur de l'énergie aux horizons 2030 et 2050 et élaboration d'une synthèse pour les décideurs - Rapport portant sur les expériences internationales en matière d'objectif ambitieux de production d'électricité renouvelable - Rapport sur la fixation d'un objectif d'atténuation de long terme et l'évaluation des impacts de la transition bas carbone dans le secteur ciment en Tunisie - Rapport sur la projection du système électrique à l'horizon 2050 - Guide méthodologique pour la mise à jour de l'inventaire des émissions de GES du secteur de l'énergie de la Tunisie (juin 2020) - Rapport sur le calcul des indicateurs énergétiques et climatiques de la Tunisie (septembre 2020)

	- Rapport sur les émissions de Gaz à Effet de Serre du secteur de l'Energie sur la période 2010-2019 de la Tunisie (novembre 2020) Outils : - Développement et acquisition d'un modèle technico-économique de simulation à LT des émissions de GES dans le secteur de l'énergie (ENERMED) - Développement et acquisition d'un outil de simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie selon une approche globale du système énergétique et une approche désagrégée par usages énergétiques Renforcement des capacités : - Formation sur les différents aspects et étapes de la construction de scénarios énergétiques (27 novembre 2019) au profit de 3 cadres de l'ANME et des membres de l'UGP. - Atelier sur la simulation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie aux horizons 2030 et 2050 (28 novembre 2019) ayant regroupé environ 50 participants en vue de la mise à jour de la NDC tunisienne et de l'élaboration de la SNBC dans le secteur de l'énergie. - Formation virtuelle organisée le 24 juillet 2020 sur l'inventaire de GES ayant permis d'introduire le nouveau cadre de transparence issu des décisions de la CCNUCC lors de la COP-24, ses modalités, les procédures et lignes directrices, flexibilité et de présenter les techniques et approches de préparation d'un inventaire de GES du secteur de l'énergie en Tunisie ainsi que les résultats de l'inventaire de GES 2010-2019 du secteur de l'énergie de la Tunisie. - Formation virtuelle (25 novembre 2020) sur l'inventaire des émissions de GES et sur les indicateurs visant à renforcer les capacités des parties prenantes (ANME, STIR, ONEM, MIEM, INS, SOTUGAT, STEG) travaillant sur l'inventaire des émissions de GES du secteur de l'énergie ainsi que sur le suivi de la mise en place des politiques et mesures d'atténuation et leurs impacts via l'élaboration d'indicateurs adaptés. - Formation sur les indicateurs (26 novembre 2020) visant à renforcer les capacités des parties prenantes (ANME, STIR, ONEM, MIEM, INS, SOTUGAT, STEG) le suivi de la mise en place des politiques et mesures d'atténuation et leurs impacts via l'élaboration d'indicateurs adaptés - Atelier de discussion organisé le 14 décembre 2020 en présence de représentants du PNUD, de l'ANME, de la STEG, du MEFAI et de la BCT visant à lancer les premiers travaux de réflexion sur l'élaboration du plan quinquennal de maîtrise de l'énergie 2021-2025 et à impliquer les principaux acteurs concernés par la transition énergétique dans ces travaux.
2.2 Le système de suivi et d'évaluation des instruments de tarification est amélioré	Etudes : - Diagnostic de la base de données ENERINFO et propositions d'actions pour en faire un système d'informations clés pour appuyer la transition énergétique de la Tunisie - Rapport sur la méthodologie de suivi et d'évaluation des émissions de GES dans le secteur électrique et l'élaboration des indicateurs d'impacts

	- Rapport sur le développement d'un système MRV dans le secteur électrique et son opérationnalisation
3.1 : Les capacités des acteurs économiques étatiques et non-étatiques sont renforcées en matière de tarification carbone	Etudes : - Analyse sur les expériences internationales et nationales en matière de finance climat et programme de renforcement des capacités des institutions financières tunisiennes - Rapport sur les indicateurs d'évaluation des impacts climatiques des investissements - Rapport sur l'intégration progressive de la finance climat dans les portefeuilles des institutions financières - Feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie d'intégration de la finance climatique dans le secteur financier tunisien - Programme de renforcement des capacités incluant des formations et des visites d'échange en France, Suisse et pays d'Amérique du sud Renforcement des capacités : - Formation sur la tarification carbone (24-25 juin 2020) visant à présenter l'évolution des enjeux du changement climatique et le rôle de la tarification du carbone dans la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris à environ 25 représentants de l'ANME, APTBEF, BCT, CDC, ITCEQ, Ministère de l'Energie, MDICI, STEG et de l'UGP. - Déjeuner-débat sur les expériences nationales et internationales en matière de finance climat et les enjeux de l'intégration de la finance climat dans les stratégies des institutions financières en Tunisie, organisé le 17 juillet 2020 et ayant rassemblé une cinquantaine de représentants de banques tunisiennes, de la BCT, l'APTBEF, l'Institut africain de l'innovation. - Formation virtuelle sur la taxe carbone (17 septembre 2020) au profit des représentants de l'ANME, l'APTBEF, BCT, INS, ITCEQ, MEFAI, Ministère de l'énergie, ONAS, STEG afin qu'ils maîtrisent les enjeux climatiques mondiaux et nationaux, la méthodologie de construction d'une stratégie globale de lutte contre le CC, la définition et le rôle d'une tarification carbone et le processus de mise en place - Atelier sur la tarification carbone et la modélisation (23 septembre 2020) visant à partager avec les parties prenantes (ANME, APTBEF, CDC, INS, ITCEQ, MEFAI, STEG) les expériences internationales dans les domaines de la tarification carbone et de la modélisation et tirer les leçons de ces expériences pour permettre à la Tunisie de se positionner sur la mise en place d'une politique de tarification carbone et sur le choix des modèles énergétiques et économiques appropriés au contexte national. - Formation virtuelle sur l'article 6 de l'accord de Paris (29 septembre 2020) au profit des représentants de l'ANME, APTBEF, BCT, CDC, MDICI, STEG - Formation virtuelle sur la compensation carbone (2 novembre 2020), son concept et son fonctionnement pour les représentants de l'ANME, l'APTBEF, la CDC, l'INS, l'ITCEQ, le MDICI, l'ONAS, la STEG et l'UGP.

	- Table ronde sur l'expérience française relative à « la convention citoyenne sur le climat » (9 novembre 2020) ayant rassemblé une vingtaine de participants issus de l'ANME, l'APTBEF, l'ANGED, la GIZ, l'INS, le MALEn, l'ONAS, la STEG, la TAB et l'UGP. - Formation virtuelle sur les enjeux pratiques de la tarification carbone et son opérationnalisation (16 novembre 2020) au profit des représentants de l'ANME, APTBEF, ANGED, ATME, INS, ITCEQ, ONAS, STEG et l'UGP. - Formation virtuelle sur la finance climat (7-8 décembre 2020) au profit des institutions financières tunisiennes (environ 80 participants) afin qu'elles comprennent les défis et les enjeux des changements climatiques et le rôle qu'elles pourraient jouer dans l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris, qu'elles maîtrisent les fondamentaux de la finance climat pour une meilleure connaissance du processus d'accès aux sources de financement et instruments financiers en vue d'un alignement des financements des investissements sur la base des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de l'intégration progressive des risques climatiques dans leurs stratégies de manière à « verdir » leurs portefeuilles de projets
3.2 : La transition bas-carbone est promue	- Accompagnement des acteurs pour leur participation à la COP 25 et suivi des négociations liées à l'article 6 de l'accord de Paris - Plan de communication incluant notamment une vidéo d'animation pédagogique, une brochure d'information et un évènement d'information grand public - Une brochure de présentation du Projet en langues française et anglaise - Un document de synthèse sur les résultats du projet - Une vidéo éducative sur la tarification carbone - Un film-documentaire de témoignages de décideurs tunisiens sur la tarification carbone - Un document sur les enseignements tirés du projet
4.1 : La mise en œuvre du projet est assurée d'une manière efficace et efficiente	Gestion du projet : - Mise en place d'une unité de gestion du projet (UGP) comprenant un Coordinateur technique, une experte Tarification carbone, une experte MRV et prospective, une chargée d'appui à la modélisation et aux systèmes d'informations, un assistant en logistique et une Associée au projet Reporting : - Rapport de démarrage du projet - PTA 2019, 2020 et 2021 signés - 4 Rapports d'avancement du projet pour le donateur (avril 2019, janvier 2020, mars 2020, juillet 2020, ?) - 2 Rapports financiers narratifs 2019 et 2020 - CDR 2019, 2020

	- Enregistrement de l'atelier de clôture du projet (17 février 2021) Suivi : - 1^{ère} réunion du COPIL le 11 octobre 2019 (approbation du PTA 2019 et de l'état d'avancement du projet, discussion sur le choix des secteurs pilotes) - 2^{ème} réunion du COPIL le 30 janvier 2020 (état d'avancement du projet à fin 2019, PTA 2020 et situation budgétaire, approbation de deux activités additionnelles) - 3^{ème} réunion du COPIL le 3 juillet 2020 dont l'objectif était la présentation de l'état d'avancement du projet à juin 2020 et la situation budgétaire ainsi que la programmation de deux autres activités supplémentaires et discussion sur les possibilités d'assurer la continuité de l'utilisation du modèle ThreeMe après l'achèvement du projet) - 4^{ème} réunion du COPIL le 12 février 2021 (Rappel des activités du projet, présentation des acquis, recommandations) Evaluation : - Evaluation finale du projet réalisée sur la période de janvier-février 2021 -
Activités additionnelles réalisées	- Etude sur l'état de l'art sur la technologie Power to Hydrogène dans le monde et analyse des possibilités de la production de l'hydrogène à partir des énergies renouvelables en Tunisie - Document de projet pilote sur l'utilisation de l'hydrogène et projets pilotes financés par les mécanismes des articles 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris - Elaboration du plan décennal Energie-Climat 2021-2030 avec l'évaluation de ses impacts, de sa feuille de route pour son opérationnalisation et la mise en place des moyens de suivi de sa mise en œuvre - Proposition d'un registre carbone dans le secteur de l'énergie - Etude d'harmonisation des instruments de tarification carbone proposés dans les 3 secteurs pilotes retenus - Proposition de systèmes de tarification pour les autres IGCE - Options de mise en place d'un processus de neutralité carbone - Organisation de trois ateliers : 1) 13 novembre 2020 sur les modalités d'harmonisation des ITC et modalités d'établissement de systèmes de registres, 2) 23 novembre 2020 sur les apports et les enjeux des ITC pour la Tunisie et processus de neutralité carbone pouvant être entrepris et 3) 24 novembre 2020 sur les choix sectoriels de propositions d'ITC en Tunisie, les spécificités de l'expérience tunisiennes et les voies d'opérationnalisation - Conception et établissement d'une plateforme de formation à distance (e-learning), guide d'administration et guide d'apprenants, et formation de formateurs au sein de l'ANME.

- **En termes d'effets**

Le cadre de résultats ne comprenait pas d'indicateurs d'effets, c'est-à-dire susceptibles de mesurer les changements transformationnels produits par le Projet. Cependant, les entretiens menés avec les différentes parties prenantes et les résultats de l'enquête réalisée permettent de faire les constats suivants :

Tableau 4: Atteinte des effets

Effets attendus :	Réalisations
1. Le pays met en place un environnement propice à l'émergence de la tarification carbone	La Tunisie s'est dotée pour la première fois d'un modèle d'équilibre général (modèle ThreeMe) qui lui a permis d'évaluer les impacts macro-économiques de la levée des subventions énergétiques, préalable à l'introduction de la tarification carbone, mais également de leur recyclage dans l'économie tunisienne qui est l'option favorisée par les pouvoirs publics soucieux de préserver les groupes sociaux et les secteurs économiques fragiles. Les premières simulations ont donné des résultats satisfaisants qui ont convaincu les représentants des parties prenantes concernées de l'intérêt de la tarification carbone pour contribuer à la transition énergétique et bas-carbone de la Tunisie. Ces derniers sont également en mesure d'utiliser ce modèle. Le pays dispose également d'instruments de tarification carbone, définis à partir d'expériences internationales et adaptés à son contexte, dans 3 secteurs prioritaires (taxe carbone dans le secteur de l'énergie destinée à alimenter le FTE et systèmes de paiement basés sur les résultats en termes d'atténuation dans les secteurs électrique et cimentier). Un portefeuille de projets dans chacun des deux secteurs pilotes (électrique et cimentier) a été élaboré en vue de mobiliser les financements climatiques disponibles notamment ceux proposés par l'article 6 de l'accord de Paris. Des feuilles de route sont disponibles pour la mise en place des réformes liées à la levée des subventions énergétiques, à la fiscalité énergétique pour l'introduction de la taxe carbone et pour la généralisation de la tarification carbone aux industries grosses consommatrices d'énergie (IGCE) dans les secteurs des briqueteries, des engrais, du phosphate, du papier, de la céramique et du verre, au moyen d'accords volontaires entre les pouvoirs publics et les industriels concernés. Les décideurs tunisiens, notamment les directeurs généraux des institutions publiques concernées, sont sensibilisés et intéressés par ces outils qui leur donnent les moyens de prendre des décisions éclairées et décidés à passer à la phase de mise en œuvre. Le ministère en charge de l'Energie et l'ANME ont décidé de créer une task-force pour œuvrer sur

	l'opérationnalisation de la taxe carbone devant alimenter le FTE. Des changements de terminologie et de définition de l'assiette de la taxe énergétique existante afin de la fonder sur l'empreinte carbone des produits énergétiques devraient être reflétés dans une loi de finances complémentaire pour 2021 ou dans celle de 2022
2. Le pays renforce son ambition et sa transparence pour un meilleur accès à la finance climat	La Tunisie dispose des capacités nécessaires, un modèle technico-économique de simulation à long-terme, ENERMED, adapté au contexte tunisien, visant à simuler les émissions de GES dans le secteur de l'énergie sur la base de divers scénarios et des ressources humaines formées sur les méthodologies de modélisation. Ainsi, le pays est en mesure de développer une vision de long-terme en matière de politique énergétique, notamment dans le secteur de l'électricité et d'évaluer l'impact macro-économique de la pénétration de l'électricité d'origine renouvelable dans le mix énergétique. Ces travaux de prospective ont permis la fixation d'objectifs ambitieux aux horizons 2030 et 2050 dans 3 secteurs prioritaires qui serviront à la mise à jour de la NDC tunisienne et à la préparation de la SNBC dans le secteur de l'énergie et par conséquent au respect des engagements de la Tunisie vis-à-vis de l'accord de Paris. Le projet a contribué à satisfaire aux exigences de transparence par les propositions d'amélioration du système d'information Enerinfo de l'ANME, par l'élaboration de l'inventaire des émissions de GES dans le secteur de l'énergie sur la période 2010-2019 et la conception d'un système MRV dans le secteur électrique.
3. Le pays renforce son plaidoyer pour l'appropriation de la tarification carbone et la facilitation de la mise en œuvre de la NDC	Les institutions financières tunisiennes commencent à maîtriser certains concepts clés liés à la finance climat, comprennent le déploiement et le rôle du secteur financier dans les enjeux climatiques et les mécanismes et les outils d'intégration de la finance climat dans leurs stratégies et modus operandi, et prennent conscience des opportunités existantes et s'engagent dans le domaine de la finance climat.
4. Le projet s'inscrit dans les procédures et les délais du donateur et celles du PNUD	Le projet a été géré selon les règles et procédures de l'agence de mise en œuvre (PNUD) en termes de planification, acquisition des biens et services, suivi & évaluation et reporting. Le projet a bénéficié d'un délai supplémentaire de 2 mois pour réaliser les activités initialement planifiées ainsi que les activités complémentaires ou nouvelles suite au reliquat budgétaire à fin 2020.

C. Efficience

Efficience - Mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe.

L'UGP a fait preuve d'une grande agilité en s'adaptant au retard pris au démarrage du Projet. Ainsi, compte tenu du nombre élevé d'activités à réaliser, la décision a été prise et validée par le COPIL et le PNUD de les regrouper dans le cadre d'appels d'offres auprès de bureaux d'études spécialisés, permettant ainsi de réduire le temps consacré à l'identification et à la contractualisation de l'expertise pointue nécessaire et garantissant ainsi la mobilisation d'une expertise de qualité et une coordination facilitée. De plus, des discussions ont été menées avec chacun des bureaux d'études retenus pour la planification des activités et des livrables afin de s'assurer du respect des délais serrés. Un suivi continu et rapproché de l'UGP a été effectué avec chacun d'entre eux.

Le Projet comprenant de nombreux ateliers de renforcement de capacités et de réunions de concertation qui n'ont pu tous se réaliser en présentiel en raison de la pandémie du COVID-19, l'équipe s'est adaptée en recourant aux visio-conférences et a non seulement été en mesure de mener à bien les activités prévues mais a réalisé des économies budgétaires qui ont permis de lancer des activités supplémentaires.

L'UGP a également adapté les termes de référence de certaines activités afin d'éviter tout double emploi avec d'autres projets de coopération exécutés parallèlement par le PNUD et/ou l'ANME avec d'autres partenaires dans des domaines liés à la NDC, sur les systèmes MRV et de transparence dans le secteur de l'énergie et à la stratégie nationale bas-carbone. Certains résultats produits par le Projet vont directement contribuer aux résultats de ces initiatives.

Les ressources mobilisées (3 100 000 USD) ont été suffisantes pour réaliser les activités planifiées initialement et ont même permis de lancer des activités complémentaires et additionnelles (voir section B) pour un montant global de 311 040 USD.

Le document de projet avait identifié des risques d'ordre politique et organisationnel susceptibles d'entraver la bonne marche du projet. L'UGP a suivi régulièrement l'évolution de ces risques qui, au final, n'ont pas eu d'impact significatif sur le projet grâce aux mesures d'atténuation adoptées.

En 2020, s'est rajouté le risque sanitaire lié à la pandémie du COVID-19 qui n'a eu qu'un impact limité sur le déroulement des activités du projet, atténué par les mesures prises par l'UGP à savoir recourir aux outils de visio-conférence. Des économies budgétaires ont ainsi été réalisées qui ont permis de lancer de nouvelles activités non planifiées initialement.

Le tableau ci-après synthétise l'évolution des risques et les mesures d'atténuation prises :

Tableau 5: Evolution des risques

Risques	Impact et Probabilité d'occurrence	Evolution du risque à Juin 2029	Evolution du risque à avril 2020	Evolution du risque à février 2021	Mesure d'atténuation et niveau de mise en œuvre
POLITIQUE					
Les hypothèses de travail ne sont plus pertinentes à cause d'un contexte international différent	Faible	Faible	Faible	Faible	Suivi régulier des négociations internationales de la CCNUCC, en particulier l'article 6 de l'Accord de Paris et la mise en place des instruments de financement de la NDC
Changement institutionnel au niveau des décideurs (dû notamment aux élections législatives et présidentielles de 2019)	Elevé	Moyen	Moyen	Moyen	Le projet s'est appuyé sur le COPIL qui a assuré l'appropriation nationale au cours de la transition électorale et la période post-élection.
ORGANISATIONNEL					
Manque de mobilisation effective et de coopération des parties prenantes pour fournir des données à l'équipe de projet ou pour approuver des livrables du projet	Moyen	Faible	Faible	Faible	L'approche participative, le recours à la concertation sous forme de réunions bilatérales et l'implication continue des acteurs clés dans les activités du projet ont permis une mobilisation et appropriation effectives
Conflits entre les parties prenantes en ce qui concerne les rôles dans le projet	Faible	Faible	Faible	Faible	L'implication des acteurs et la concertation ont évité tout conflit potentiel

Manque de volonté politique pour soutenir le projet	Moyen Le niveau de volonté politique pourra dépendre du soutien international au projet, ainsi que du niveau d'implication sociale des changements politiques et économiques préconisés	Faible	Faible	Faible	La Tunisie s'est engagée volontairement dans une politique de transition énergétique et d'atténuation des émissions de GES. La réalisation du présent projet représente une opportunité pour appuyer cette politique, tout en favorisant la prise en considération de la dimension sociale (thématique sensible) dans les stratégies énergétiques et climatiques
Manque de capacités locales pour le développement des mesures d'introduction de la tarification carbone préconisée dans le projet	Moyen	Faible Tous les A.O ont été lancés et la sélection de l'expertise qualifiée a été assurée	Faible	Faible	- Réalisation d'études avec le concours d'experts renommés. - Réalisation d'activités visant des secteurs-clés (le financier). - Ateliers de renforcement des capacités - Des échanges avec le PMR et les pays adhérents sur les expériences et bonnes pratiques de tarification carbone - Le PMR fournira plusieurs types d'assistance permettant de faciliter la mise en place d'instruments de tarification carbone
Début tardif du projet	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Mobilisation précoce du PNUD et de l'ANME dans l'élaboration des termes de référence de certaines activités prioritaires, en particulier les activités relatives à la taxe carbone et à la levée des subventions Regroupement de certaines activités dans les même TDR. Certaines activités du projet se poursuivront, notamment en termes de plaidoyer et sur le modèle ThreeMe grâce au projet PNUD/FEM NAMA PST pour ce dernier
Les ateliers de renforcement des capacités des parties prenantes ne sont pas réalisés comme programmés à cause de la crise sanitaire liée au COVID-19	-	-	Moyen	Moyen	Le projet a organisé les ateliers de renforcement des capacités à distance via Zoom. Cette pratique se poursuivra tant que les mesures barrières mises en place seront maintenues.

D. Durabilité

Durabilité - Continuation des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention. Probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme. Situation par laquelle les avantages nets sont susceptibles de résister aux risques.

La probabilité que les résultats atteints perdurent est élevée compte tenu de l'existence de signaux forts d'appropriation des résultats par les différentes parties prenantes concernées. Ces signaux incluent à titre d'exemples, l'utilisation de certains résultats du Projet pour la mise en œuvre d'autres projets, l'établissement de conventions en cours entre plusieurs institutions afin de poursuivre les travaux entamés, la prise en charge par un autre projet (projet NAMA PST) de la consolidation des connaissances acquises en matière d'utilisation du modèle ThreeMe.

Les risques associés à la durabilité dans ses quatre dimensions (financière, socio-politique, institutionnel, environnemental/sanitaire) sont estimés dans l'ensemble comme étant plutôt faibles ou moyennement faibles pour les raisons suivantes :

Tableau 6: Analyse de la durabilité

Critère analysé	Commentaire	Evaluation
Durabilité financière	Le projet dispose d'une « stratégie de sortie » sous la forme de propositions en vue de la participation de la Tunisie à la phase « Partnership for Market Implementation » de l'initiative de la Banque mondiale qui sera opérationnelle en 2021 pour aider les pays qui s'engagent dans la tarification du carbone à passer de l'état de préparation au déploiement et dont l'objectif est d'aider les pays participants à concevoir, piloter et mettre en œuvre des instruments explicites de tarification du carbone alignés sur les priorités de développement nationales. De plus, des portefeuilles de projet ont été élaborés au niveau des secteurs de l'électricité et cimentier qui permettront de mobiliser les financements climat, notamment dans le cadre des mécanismes prévus à l'article 6 de l'accord de Paris. Plusieurs bailleurs de fonds sont prêts à accompagner la Tunisie dans cette thématique.	Très probable
Durabilité socio-politique	La Tunisie se trouve actuellement dans une situation économique difficile et la tarification carbone est un sujet très sensible sur le plan social de par les impacts qu'elle peut engendrer sur les groupes sociaux et secteurs économiques fragiles. Cependant, le projet a doté le gouvernement tunisien d'outils lui permettant d'évaluer les impacts macro-économiques des mesures envisagées de politique publique dans le secteur de l'énergie et ainsi de faire des choix éclairés. De même des recommandations ont été faites quant aux étapes à suivre et au plan de communication à mettre en œuvre pour favoriser l'acceptation sociale. En revanche, le pays connaît une instabilité politique importante avec des remaniements ministériels fréquents, ce qui	Moyennement probable

	pourrait ralentir la mise en œuvre du processus de transition énergétique mais pas le remettre en cause.	
Durabilité institutionnelle	Le projet a permis un renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes clés concernées. Des conventions ⁶ sont en cours entre certaines institutions afin de poursuivre les travaux entamés dans le cadre du projet. De plus, une plateforme E-learning sera bientôt opérationnelle au sein de l'ANME qui contiendra 20 modules de formation et un espace de communication sous la forme d'un forum d'échanges, d'une boîte aux lettres interactive, des webinaires, notifications, etc.	Probable
Durabilité environnementale/sanitaire	Aucun de ces deux types de risque environnemental et sanitaire ne pourrait mettre en péril les résultats atteints. La pandémie du coronavirus peut à court-terme engendrer des ralentissements en termes de décisions/mise en œuvre mais elle offre par ailleurs une opportunité de mobiliser davantage pour des modes de production et de consommation moins énergivores et en faveur de l'environnement. L'objectif ultime du projet est de nature climatique en contribuant également à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.	Très probable

E. Impact ou probabilité d'impact

Au stade de l'évaluation finale et alors que le projet est sur le point de s'achever, il est encore trop tôt pour parler d'impact. Cependant, le projet a d'ores et déjà engendré des effets induits qui, si la tendance se poursuit, contribueront à l'impact attendu, c'est-à-dire selon la théorie du changement du projet, à l'atteinte des engagements d'atténuation pris dans la NDC et l'achèvement de la transition bas-carbone du développement de la Tunisie.

Le document de projet avait identifié un certain nombre d'hypothèses nécessaires à la mise en place de la tarification carbone. Elles étaient d'ordre politique, social et financier.

Au niveau politique

Au cours de cette dernière décennie, la Tunisie a œuvré en faveur d'une politique de transition énergétique et bas-carbone et entend la poursuivre malgré une certaine instabilité politique au plus haut sommet du gouvernement. Cette instabilité a cependant été atténuée par une mobilisation et un engagement fort des décideurs des institutions concernées (Ministère en charge de l'énergie, ANME, MDICI, ITCEQ, STEG, ANTBEF) désormais sensibilisées et convaincues par les opportunités offertes par la mise en place d'instruments de tarification carbone. L'adoption par le gouvernement de la vision à long-terme proposée par le Projet pour sa politique publique de tarification carbone devrait conforter cette tendance.

Au niveau social

⁶ Source : Entretiens avec le coordinateur du projet et les membres du COPIL concernés. Il s'agit de deux conventions, l'une entre l'ANME, le MDICI, l'ITCEQ et la STEG afin d'institutionnaliser le groupe de travail créé durant le projet qui poursuivra ses travaux sur le modèle macroéconomique ThreeMe dans le cadre du projet NAMA PST mis en œuvre par l'ANME et appuyé par le FEM/PNUD et l'autre entre l'ANME, l'ATPBEF et le PNUD pour l'accompagnement des institutions financières à mettre en œuvre une stratégie d'intégration de la finance climat dans leur portefeuille d'investissements

L'acceptation sociale des réformes envisagées est une condition indispensable à leur réussite. Compte tenu des difficultés socio-économiques que traverse le pays, la probabilité d'atteindre les objectifs assignés est tributaire de la pertinence de la communication qui sera faite en faveur des groupes ciblés notamment en ce qui concerne les retombées en termes d'emplois nouvellement créés et de redistribution des ressources de l'Etat, économisées par la levée des subventions énergétiques ou mobilisées auprès des mécanismes de la finance climat, pour la mise en œuvre de programmes destinés à atténuer la précarité énergétique et faciliter l'accès aux services énergétiques modernes des groupes sociaux défavorisés et des secteurs fragiles. Des outils ont été apportés par le Projet afin d'évaluer l'impact socio-économique des réformes et des recommandations ont été préconisées en matière de communication. Ceci devrait permettre de satisfaire à cette hypothèse.

Au niveau financier

L'objectif attendu du Projet dépend en partie des mécanismes de marché de l'article 6 de l'accord de Paris et par conséquent de l'évolution des négociations internationales à ce sujet. Cependant, d'autres sources de financement plus traditionnelles peuvent être également accessibles. Le Projet a renforcé les capacités des institutions financières tunisiennes sur les enjeux climatiques. Elles ont pris conscience des opportunités existantes et ont fait part de leur souhait à s'engager dans le domaine de la finance climat.

En conclusion, la probabilité d'atteindre l'impact attendu est probable si le Momentum créé par le Projet est maintenu.

F. Intégration de la dimension genre

Le Projet a été classé GEN 1 selon la classification du PNUD, c'est-à-dire comme ayant une contribution limitée aux questions d'égalité. En effet, les questions liées au genre telles que les disparités entre les hommes et les femmes n'ont pas été abordées dans le document de projet. Le cadre de résultats ne comprend aucune activité spécifique relative au genre qui serait censée permettre l'obtention des résultats attendus (produits, effets directs et impacts) dans les domaines de l'égalité de genre.

Néanmoins, le Projet est attentif à l'injustice sociale et a prévu des études d'impact et des outils susceptibles de mesurer les effets des politiques ou réformes adoptées dans le secteur de l'énergie sur les groupes sociaux défavorisés et les secteurs fragiles.

Au niveau des indicateurs de résultats, seuls trois⁷ d'entre eux sont sensibles au genre, c'est-à-dire formulés en prenant en considération le genre mais ils n'ont pas été renseignés en fonction de cette dimension. De plus, la formulation de ces trois indicateurs, avec une référence au genre, n'est reprise ni au niveau des PTA ni dans les rapports d'avancement. Aucun élément de preuve n'a été fourni à l'évaluatrice quant à la réalisation d'une analyse de l'impact du projet sur les droits humains telle que recommandée par le PNUD. Si le Projet a bien identifié les partenaires institutionnels à mobiliser, il n'a pas en revanche procédé à une analyse des groupes cibles (citoyens, entreprises) dont les représentants n'ont pas été associés. Seule une ONG est représentée au niveau du COPIL.

Les documents produits par le Projet ne contiennent aucune donnée ventilée par genre, notamment en ce qui concerne les bénéficiaires des activités de renforcement de capacités.

⁷ Indicateur 1.1.1 : nombre de modèles d'équilibre général développés pour évaluer l'impact de la levée des subventions sur l'économie tunisienne, y compris les femmes et les jeunes ; Indicateur 1.2.1 : nombre de modèles macroéconomiques sensibles au genre développés pour évaluer l'impact de l'introduction d'une taxe carbone pour alimenter le FTE ; Indicateur 3.2.1 : nombre de supports de communication sensible au genre développés pour documenter et partager l'expérience tunisienne en matière de tarification carbone et la mise en œuvre de la NDC

En revanche, la présence féminine est importante et l'égalité des sexes a bien été respectée tant au sein de l'unité de gestion du projet qui comprend quatre femmes sur un total de six personnes, qu'au niveau du COPIL où les femmes représentent 80% que des bénéficiaires⁸ des activités de renforcement de capacités où elles constituaient au moins la moitié de l'audience et étaient parmi les plus assidues.

G. Facteurs ayant affecté la performance du projet

a. Conception du projet

Les activités du Projet, le choix des secteurs prioritaires (énergie, électrique, cimenteries) pour le développement à titre pilote des instruments de tarification carbone, l'approche à suivre ont été définis dans le cadre de la phase préparatoire appuyée par le programme d'assistance technique de l'initiative PMR de la Banque mondiale, et validés lors d'un atelier de concertation organisé le 13 juillet 2017 qui a rassemblé les principaux acteurs sectoriels.

La stratégie d'intervention du Projet, schématisée sous la forme d'une théorie du changement, est clairement explicitée dans le document de projet. Elle met en évidence les chaînes de causalité entre les produits attendus et les résultats escomptés en termes d'effets et d'objectifs en réponse aux différents défis à relever. La stratégie a consisté principalement à mobiliser tous les acteurs économiques nationaux concernés par le sujet dans un processus de concertation continue, de renforcer leurs capacités sur les différents aspects relatifs à la tarification carbone à la fois sur un plan conceptuel mais aussi pratique et à proposer des mesures concrètes, à partir des enseignements des expériences internationales et en fonction du contexte national tunisien et ce, sous la forme de feuilles de routes pour leur opérationnalisation. Cette stratégie s'est révélée pleinement pertinente selon les personnes interrogées au cours de l'évaluation qui ont toutes salué l'approche participative qui a prévalu et les activités de renforcement des capacités qui sont considérées comme étant les points forts du projet. De même, le partage systématique des expériences internationales pour les différentes thématiques abordées et les enseignements qui en ont été tirés ont été fortement appréciés.

Les résultats attendus du Projet ont été formulés selon l'approche du cadre des résultats. En effet, le Projet comprend trois effets directs et un effet lié à sa gestion, sept produits attendus et une multitude d'activités interreliées et complémentaires qui font sa richesse et sa complexité. Des indicateurs de produit ont été définis, avec leur situation de référence, des cibles annuelles mesurables pour chacun d'entre eux et les sources de vérification. Cependant, tels que formulés, d'une manière quantitative, ces indicateurs n'offrent qu'une utilité limitée pour le suivi de la mise en œuvre du Projet et ne permettent pas de mesurer les progrès vers les effets attendus.

Enfin, il convient de noter que la conception du Projet n'a pas fait l'objet de modifications majeures durant sa mise en œuvre. Au niveau stratégique, l'approche suivie a été conforme à celle conçue initialement. Des adaptations ont été faites en termes d'activités à réaliser correspondant à des besoins jugés plus prioritaires⁹ mais elles n'ont pas impacté les résultats attendus du Projet.

b. Gestion de projet

Le Projet s'est doté d'une unité de gestion comprenant un Coordinateur technique secondé par une équipe multidisciplinaire formée de trois expertes (Tarification carbone, MRV et prospective,

⁸ Source : listes de présence des ateliers

⁹ Les activités prévues visant l'amélioration du système EnerInfo de l'ANME ont été remplacées par un diagnostic de ce dernier, l'élaboration de l'inventaire des émissions de GES dans le secteur de l'énergie, la comptabilisation des émissions et les questions liées au cadre de transparence renforcée de l'accord de Paris.

modélisation et systèmes d'informations) d'un assistant en logistique et d'une associée au projet. La mise à disposition d'une équipe performante, animée d'un esprit d'entente et de collaboration a permis de mettre en œuvre les activités telles que prévues dans les plans de travail et même au-delà. L'engagement et le professionnalisme de l'équipe ont été salués par l'ensemble des parties prenantes interrogées dans le cadre de cette évaluation.

c. Participation des parties prenantes, coopération et partenariat

Le Projet a été mis en œuvre selon la modalité d'exécution directe du PNUD qui est l'agence de mise en œuvre, avec l'ANME comme partenaire principal d'exécution en tant qu'organisme national chargé de la mise en œuvre de la politique de maîtrise de l'énergie et d'atténuation dans le secteur de l'énergie. En dépit d'un nombre de ressources humaines limitées affectées au Projet, l'ANME a joué un rôle déterminant dans la réalisation de l'ensemble des activités du Projet notamment au niveau de la conception et du développement des instruments de tarification carbone.

Les principaux acteurs nationaux concernés par la tarification carbone ont été impliqués dans la phase de préparation du Projet en validant les activités et les secteurs prioritaires retenus et sont représentés dans le comité de pilotage (COPIL). Les représentants du MEMTE, de l'ANME, de la STEG, du MDICI, de l'ITCEQ, de la BCT, de l'ANTBEF et de l'ATME ont été présents aux différentes réunions du comité de pilotage (COPIL). Ils ont également bénéficié des activités de renforcement des capacités réalisées avec de nombreux autres acteurs concernés par la thématique du Projet.

On notera cependant la faible représentation de la société civile au niveau de la gouvernance du Projet, notamment des associations œuvrant dans le domaine de l'énergie et de l'environnement car seule une association, l'ATME, était représentée ainsi que celle des organisations patronales et syndicales. Leur participation s'avère indispensable dans le cas de réformes qui auront une forte incidence économique et sociale et dont la réussite dépend d'une bonne compréhension et de leur acceptation par les entreprises et les citoyens/nés.

Par ailleurs, le ministère des affaires locales et de l'environnement en sa qualité de point focal pour le changement climatique et l'accord de Paris, et bien que figurant au COPIL dans le document de projet, ne semble pas avoir été présent tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Les travaux réalisés par le Projet en lien avec les réformes envisagées, ont nécessité une collaboration étroite avec les acteurs en charge de la planification du développement du pays ainsi que de la budgétisation. Des réunions de concertation ont été tenues à chaque fois que de besoin avec la présidence du gouvernement, le MDICI et le ministère des finances. De même, les acteurs des secteurs prioritaires retenus ont été fortement impliqués dans les activités du Projet, en tant que bénéficiaires des activités de renforcement des capacités et/ou lors des réunions de concertation.

Des conventions¹⁰ de partenariat entre institutions impliquées et avec une autre initiative¹¹ en cours sont en train d'être établies afin de consolider les résultats atteints par le Projet et poursuivre les efforts réalisés.

d. Appropriation nationale

Dès le démarrage du projet, le coordinateur a concentré ses efforts sur la mobilisation des parties prenantes clés en organisant de nombreuses réunions bilatérales qui ont eu comme résultats positifs d'assurer leur participation assidue et plus encore, leur engagement dans le projet au nom de l'institution qu'ils représentent mais à titre personnel également. Par ailleurs, le processus de concertation continue qui a prévalu tout au long de la phase préparatoire du projet avait déjà favorisé

¹⁰ Convention ANME, MDICI, ITCEQ, STEG et convention ANME, PNUD, ANTBEF

¹¹ Projet PNUD/FEM NAMA PST

une bonne appropriation du projet par les acteurs sectoriels. Ces derniers avaient été pleinement associés à la sélection des activités et des secteurs prioritaires du Projet.

e. Gestion financière

La gestion financière du Projet a été conforme aux règles et procédures du PNUD et validée par les rapports financiers (Combined Delivery Reports). Ainsi, le Projet a dépensé 691 071 USD en 2019 soit 22% du budget total qui était de 3 100 000 US et 1 959 677,90 USD en 2020, soit 63%. Il est prévu de dépenser un montant total de 427 235 USD à fin février 2021, ce qui devrait dégager un reliquat de 8 822 USD qui seront retournés au donateur. In fine, le taux de décaissement est estimé à 99,7%.

Le Projet a fait l'objet de huit révisions budgétaires au cours de la période de mise en œuvre qui, pour la plupart, ont consisté en des opérations standards d'ajustement des allocations budgétaires annuelles sur la base des décaissements effectifs ou des plans de travail approuvés.

f. Reporting, suivi et évaluation

Au cours des deux années de mise en œuvre du Projet et de l'extension de 2 mois dont il a bénéficié en 2021, le COPIL s'est réuni à 4 reprises pour suivre l'état d'avancement des activités et examiner les plans de travail proposés. Ces réunions ont fait l'objet de présentations de la part de l'UGP et ont été sanctionnées par des procès-verbaux signés. Si les membres du COPIL ont été régulièrement tenus informés de l'évolution du Projet et associés aux décisions prises, en revanche, certains ont regretté de ne pas avoir eu accès aux livrables qui ont été produits par les experts. De même, la revue des risques pouvant affecter le Projet, quoique effectuée régulièrement par l'UGP, n'a pas été partagée ni validée par les membres du COPIL.

L'UGP a produit un rapport de démarrage du projet, quatre rapports d'avancement qui ont été transmis au donateur et un rapport de clôture devrait être réalisé. Des rapports financiers (trimestriels et annuels) ont été également produits conformément aux règles et procédures du PNUD.

La présente évaluation finale du projet a été réalisée conformément à ce qui était prévu dans le document de projet. Elle a eu lieu au cours des deux derniers mois de mise en œuvre du projet selon les principes énoncés dans les lignes directrices éthiques et les normes pour l'évaluation du GNUE. Les termes de référence figurent en annexe.

g. Supervision, orientation et appui technique du PNUD

Le PNUD a suivi de manière rapprochée la mise en œuvre du projet en participant aux activités du Projet et aux réunions du COPIL et en organisant des réunions mensuelles de suivi. En matière d'assurance qualité, deux rapports¹² ont été réalisés, l'un en décembre 2019, portant sur la conception du Projet et l'autre en janvier 2021 sur sa mise en œuvre.

h. Gestion des connaissances et communication

Le Projet a produit beaucoup de livrables en relation avec l'approche spécifique adoptée par la Tunisie afin de mettre en place une tarification carbone. Cette dernière a été partagée à de nombreuses

¹² En ce qui concerne le premier, les principales recommandations ont porté sur l'introduction d'indicateurs sensibles au genre dans le cadre de résultats initial et la réalisation d'une analyse basée sur les droits humains et le principe « Ne laisser personne de côté ». Pour ce qui est du second, le Projet a été qualifié d'exemplaire au niveau de sa stratégie, de son efficacité, d'efficience, de durabilité et d'appropriation, de très satisfaisant au niveau de la parité et satisfaisant pour sa pertinence, sa gestion et son suivi.

reprises lors notamment des assemblées de l'initiative PMR organisées deux fois par an et auxquelles l'ANME a participé en tant que co-président élu. Des études ont été élaborées au cours de la mise en œuvre du Projet ainsi qu'une grande quantité de matériel didactique suite à la quarantaine de formations réalisées. Ces dernières ont été annoncées sur les réseaux sociaux. Une plateforme e-learning est en cours d'installation à l'ANME afin de centraliser et capitaliser toute l'information produite et la rendre accessible aux parties intéressées.

A des fins de communication, le Projet a produit une brochure de présentation du projet en français et en anglais, un document de synthèse des principaux résultats du Projet, une vidéo éducative sur la tarification carbone et un film de témoignages de décideurs sur les enjeux et l'importance des ITC qui sont en cours de finalisation. Un document sur les enseignements tirés du Projet devrait être disponible d'ici 2021.

En termes de communication, le Projet a bien su partager les informations utiles avec les parties prenantes engagées dans le processus, lors des réunions de concertation et celles du COPIL. De même, les progrès réalisés par le Projet ont été documentés et partagés avec le donateur et lors des assemblées du PMR, avec les autres pays engagés dans l'initiative. En revanche, peu d'activités de communication, en dehors de la participation de médias à quelques événements clés, à destination du grand public et à l'extérieur du cercle des initiés.

3. Conclusions

Le projet a dans son ensemble parfaitement répondu aux attentes qui étaient de créer un environnement favorable à la mise en place des rouages nécessaires à la mise en place d'un système de tarification du carbone adapté au contexte tunisien et de positionner la Tunisie par rapport aux mécanismes de marché bas-carbone.

Toutes les activités planifiées initialement et celles rajoutées ont été réalisées dans un délai record (26 mois) en dépit des retards pris au démarrage du projet pour l'identification des expertises pointues nécessaires et en raison des procédures de recrutement et durant la mise en œuvre, en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie du coronavirus.

Le projet s'inscrit dans les priorités internationales puisqu'il contribue à la mise en œuvre de la NDC tunisienne et à l'élaboration d'une stratégie bas-carbone tels que préconisés par la CCNUCC et l'accord de Paris.

Il s'inscrit également dans les priorités nationales en appuyant la Tunisie à réaliser sa transition énergétique tout en satisfaisant ses priorités de développement socio-économique et sa politique climatique en matière d'atténuation des émissions de GES dans le secteur de l'énergie.

Le Projet a permis de développer les capacités nationales en dotant le pays d'outils innovants (introduction pour la première fois d'un modèle d'équilibre général macroéconomique et un modèle technico-économique plus performant que ceux existants) et en sensibilisant et formant les acteurs économiques nationaux sur la tarification carbone et autres thématiques liées.

L'approche participative, l'esprit de concertation et de collaboration inter-institutionnelle inédit ont constitué des points forts du projet et ont été salués par l'ensemble des répondants interrogés lors de l'évaluation. En revanche, la représentation de la société civile y compris les organisations patronales et celles des travailleurs, a été considérée comme insuffisante compte tenu du rôle qu'elles peuvent jouer dans l'obtention d'un consensus et d'une forte acceptation sur le plan social, conditions de réussite.

Le Projet a élaboré pour le gouvernement tunisien une vision globale de politique publique dans le secteur de l'énergie avec des propositions d'opérationnalisation des réformes à mettre en œuvre, sous forme de feuilles de route.

Le Projet a été géré de manière satisfaisante selon les règles et procédures du PNUD et a fait preuve d'une grande efficacité sur le plan de la gestion budgétaire grâce à la recherche systématique de synergies avec d'autres initiatives menées en parallèle, qui ont évité les duplications et permis de lancer des activités complémentaires ou additionnelles avec les économies réalisées, tout en restant dans les limites du budget initial.

La probabilité d'atteindre l'objectif visé qui est d'instaurer un système de tarification carbone en Tunisie est considérée comme très probable. En effet, les résultats atteints par le présent projet suscitent l'intérêt des partenaires techniques et financiers et les portefeuilles de projets élaborés ainsi que les activités de renforcement de capacités des acteurs financiers devraient permettre d'accéder à la finance climatique et mobiliser ainsi les ressources financières nécessaires.

Les conventions en cours entre les institutions engagées dans le processus vont également consolider leur collaboration, initiée par le projet.

L'impact de la situation sanitaire a été limitée et celle-ci pourrait même être une opportunité d'encourager le passage vers des modes de production et de consommation et des technologies plus sobres en carbone.

La communication interne du Projet a été satisfaisante entre les parties prenantes concernées. En revanche, au niveau externe, notamment du grand public, elle est restée limitée, les brochures et les supports de communication variés n'ayant été disponibles qu'à la fin du projet et n'ayant pas eu d'opportunités d'être diffusés à grande échelle.

4. Enseignements tirés

Les principaux défis d'un tel projet ont été de créer une appropriation nationale des différents acteurs nationaux et de réaliser l'ensemble des activités prévus dans des délais très courts et dans un contexte sanitaire difficile. Il en ressort un certain nombre de leçons apprises à prendre en compte à l'avenir :

- L'identification et l'engagement de toutes les parties prenantes concernées sont des éléments indispensables à la réussite d'un projet
- L'approche participative sous forme de concertation continue tout au long de la mise en œuvre du projet et l'organisation de réunions bilatérales avant et au démarrage du projet avec chacune des différentes parties prenantes concernées ont favorisé une excellente appropriation du projet et un fort engagement de chacune d'elles
- Une équipe de projet multidisciplinaire, compétente et en nombre suffisant a permis un bon déroulement du projet et une capacité d'adaptation aux contraintes rencontrées
- Une communication adaptée aux groupes ciblés est nécessaire de manière à sécuriser l'engagement et l'implication des uns (décideurs et acteurs) et l'acceptation des autres (récipiendaires).

5. Bonnes pratiques

La mise en œuvre du Projet a permis d'identifier un certain nombre de « bonnes pratiques » qui pourraient être utiles pour d'autres initiatives similaires :

Au niveau stratégique :

- L'existence d'une vision de long-terme en matière de tarification carbone qui intègre des considérations liées à l'énergie, au climat, à l'économie et à la société, à même de mobiliser l'ensemble des décideurs du pays
- L'introduction d'outils innovants complémentaires qui permet une collaboration intersectorielle et inter-institutionnelle contribuant à la durabilité et la cohérence des actions sectorielles
- Un couplage en matière de renforcement des capacités entre formations sur les concepts et exercices d'application concrets en lien avec les besoins des parties prenantes concernées qui renforce l'intérêt et l'appropriation des connaissances acquises

Au niveau opérationnel :

- L'approche participative et de concertation qui a prévalu avant et pendant le Projet qui a permis de mobiliser et engager les parties prenantes concernées
- La présentation systématique des expériences internationales dans les différentes thématiques étudiées a permis de tirer les enseignements en résultant et enrichi la conception d'outils/d'instruments pour la Tunisie
- L'élaboration d'une « stratégie de sortie » permettant la transition à la phase d'implémentation des résultats produits par le Projet

6. Recommandations

Au niveau stratégique :

A l'attention de l'ANME

- Poursuivre le plaidoyer au niveau des hauts-décideurs publics (ministres, Assemblée des représentants du peuple) mais également au niveau d'autres acteurs tels les organisations professionnelles (UTICA, CONECT, branches professionnelles sectorielles) et celles des travailleurs (UGTT, etc.) en attendant le démarrage de la phase de mise en œuvre
- Formaliser la collaboration inter-institutionnelle développée afin de pérenniser les acquis du projet et de capitaliser sur la dynamique de collaboration initiée par le projet
- Développer un programme de communication ciblé au profit du grand public via les média et la société civile en vue d'une bonne compréhension des réformes à venir et susciter l'acceptation sociale
- Organiser une table-ronde des partenaires techniques et financiers (PTF) afin de présenter les résultats du projet, mobiliser des financements additionnels et/ou développer des partenariats

Au niveau du PNUD :

- Appuyer l'ANME à assurer la visibilité des résultats du projet au niveau de son réseau mondial et pour l'organisation de la table-ronde des PTF

Au niveau opérationnel

A l'attention de l'ANME :

- Finaliser et soumettre la requête au PMI afin de bénéficier de l'appui pour la phase de mise en œuvre
- Reconduire la même équipe de projet qui a fait ses preuves et qui dispose des connaissances et des compétences à même de continuer à gérer le nouveau projet
- Mettre à disposition de la prochaine phase, les ressources humaines nécessaires afin de faciliter et d'assurer un déroulement rapide de la phase d'implémentation

- Poursuivre et approfondir le renforcement des capacités des parties prenantes notamment celles des institutions financières sous la forme d'un programme de formation continue sur la finance climat adaptée aux besoins des banques tunisiennes.

A l'attention du PNUD :

- Appuyer l'ANME à l'identification des groupes cibles du projet sur la base d'une approche fondée sur les droits humains et le principe « ne laissez personne de côté »
- Appuyer l'ANME à intégrer la dimension genre dans le projet par un renforcement des capacités de ses cadres et l'introduction d'activités et d'indicateurs sensibles au genre
- S'assurer de la prise en compte réaliste au moment de la conception du projet des délais nécessaires à l'acquisition des biens et services et à la contractualisation des expertises.
- Recourir à son réseau mondial pour l'identification des expertises nécessaires au projet.

Annexe 1 : Matrice de l'évaluation

QUESTIONS D'ÉVALUATION	SOURCES	METHODOLOGIE
I. PERTINENCE		
<u>Conception de la stratégie du projet :</u>		
Examiner la pertinence de la stratégie du projet et évaluer si elle constitue le moyen le plus efficace d'atteindre les résultats escomptés ? Les enseignements tirés d'autres projets pertinents, notamment de l'initiative PMR dans d'autres pays ont-ils été pris en considération lors de la conception du projet ?	Document de projet Documents stratégiques nationaux Autres documents des projets	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
Dans quelle mesure le projet répond-il aux priorités de développement du pays ? Faire le point sur l'appropriation nationale	Documents stratégiques nationaux Partenaires du projet Bénéficiaires	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
Dans quelle mesure les résultats du projet sont alignés sur les cadres de référence internationaux ?	Document de projet Documents de la CCNUCC/ Accord de Paris Plan stratégique du PNUD (2018-2021) Agenda 2030	Analyse documentaire
Dans quelle mesure les points de vue des personnes concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influencer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l'information ou à d'autres ressources visant le processus, ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?	UGP Partenaires du projet Bénéficiaires	Entretiens semi-structurés
Examiner la mesure dans laquelle les questions pertinentes en matière de genre ont été soulevées pendant la conception du projet. ¹³	UGP Partenaires du projet Bénéficiaires	Entretiens semi-structurés Rapports de suivi

¹³ 1) Les questions de genre pertinentes (impact du projet sur l'égalité des sexes, implication de groupes de femmes, participation des femmes aux activités du projet) ont-elles été soulevées dans le document de projet ?
2) Des questions de genre ont-elles été abordées lors de l'examen préalable obligatoire des projets environnementaux et sociaux du PNUD ? Dans l'affirmative, des mesures d'atténuation ont-elles été intégrées dans le document de projet ? Quelles autres mesures ont été prises pour résoudre ces problèmes ?
3) Le budget du projet inclut-il un financement pour les résultats, produits et activités liés au genre ?

Cadre de résultats/cadre logique :		
Analyse critique des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, évaluer la mesure dans laquelle ils sont « SMART ¹⁴ », et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et indicateurs lorsque nécessaire.	Document de projet Rapports de suivi UGP	Analyse documentaire
Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?	Document de projet UGP	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
II. EFFICACITE : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints ?		
Progrès vers la réalisation des résultats attendus :		
Passer en revue les indicateurs du cadre logique à la lumière des progrès accomplis vers la réalisation des cibles de fin de projet.	Document de projet Rapports de suivi	Analyse documentaire
Quels sont les principaux facteurs ayant impacté positivement ou négativement la mise en œuvre du projet ?	UGP Comité directeur Partenaires du projet	Entretiens semi-directs Résultats de l'enquête
Dans quelle mesure la réalisation des produits ont-ils conduit à des progrès au niveau des effets ? Des résultats inattendus ont-ils été obtenus au-delà des résultats prévus ?	UGP Comité directeur Partenaires du projet Bénéficiaires	Entretiens semi-directs Résultats de l'enquête
Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à renforcer les capacités des partenaires et à promouvoir l'intégration des questions environnementales et de changement climatique y compris les ODD ?	Partenaires du projet Bénéficiaires	Entretiens semi-directs Résultats de l'enquête
Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à établir de nouveaux partenariats ayant contribué à l'atteinte des résultats ?	UGP Comité directeur Partenaires du projet	Entretiens semi-directs
Dans quelle mesure les résultats du projet ont-ils contribué à l'équité du genre ?	UGP Partenaires du projet Bénéficiaires	Entretiens semi-directs Résultats de l'enquête

4) Des spécialistes du genre et des représentants des femmes à différents niveaux ont-ils été consultés tout au long du processus de conception et de préparation du projet ?

¹⁴ Spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps.

III. EFFICIENCE : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficacité et dans un bon rapport coût-efficacité ? A-t-il été en mesure de s'adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d'évaluation relevant du projet, la communication de données et celle liée au projet favorisent-elles la mise en œuvre du projet.		
Mise en œuvre du projet et gestion réactive :		
Examiner l'efficacité globale de la gestion de projet telle qu'énoncée dans le document de projet. Des changements ont-ils été apportés de manière efficace et en temps utile ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Recommander les améliorations éventuelles à introduire.	UGP Comité directeur Partenaires du projet	Entretiens semi-structurés
Étudier la qualité de l'appui fourni par le partenaire d'exécution (PNUD) et recommander les améliorations éventuelles à introduire.	UGP Partenaires du projet Bénéficiaires	Entretiens semi-directs Résultats de l'enquête
Planification des activités :		
Passer en revue tout retard intervenu dans le démarrage et la mise en œuvre du projet, définir ce qui a causé ces retards et voir si les causes ont été éliminées.	UGP Comité directeur Partenaires du projet	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
Examiner l'application du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion et examiner tout changement qui y a été apporté depuis le début du projet.	UGP Comité directeur Rapports des réunions du comité directeur	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
Utilisation rationnelle des ressources :		
Étudier la gestion financière du projet, en s'attachant particulièrement au rapport coût-efficacité des interventions.	UGP Rapports financiers Rapports de suivi	Analyse documentaire
Passer en revue tout changement d'allocations de fonds résultant de révisions budgétaires, et évaluer l'adéquation et la pertinence de ces révisions.	UGP Révisions budgétaires Rapports réunions du comité directeur	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
Le projet a-t-il réussi à créer des synergies et/ou exercer un effet levier avec d'autres programmes et/ou partenaires techniques et financiers dans le pays ? Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à établir des stratégies de partenariat viables et efficaces en relation avec la réalisation des résultats ?	UGP Rapports de suivi	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet :		

Dans quelle mesure les systèmes de suivi, y compris la gestion des risques ont-ils fourni des données qui ont permis au projet d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence ?		
Etudier la gestion financière du budget du suivi et de l'évaluation du projet. Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l'évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?	Document de projet UGP	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
<u>Participation des parties prenantes :</u>		
<i>Gestion du projet</i> : les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?	UGP Partenaires du projet Conventions de partenariat	Entretiens semi-structurés Analyse documentaire
<i>Participation et processus menés par le pays</i> : les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du projet ?	UGP Partenaires du projet Bénéficiaires	Entretiens semi-structurés
<i>Participation et sensibilisation du public</i> : dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?	UGP Comité directeur Partenaires du projet	Entretiens semi-structurés
<u>Impact social et environnemental (sauvegardes) :</u> N/A		
<u>Communication des données :</u>		
Evaluer la manière à laquelle l'UGP a fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité directeur du projet.	UGP Comité directeur Rapports du comité directeur	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
Evaluer la façon dont les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers.	UGP Comité directeur	Entretiens semi-structurés

Examiner la <i>communication interne</i> avec les parties prenantes concernant le projet : la communication est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d'informations existent-il dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?	UGP Comité directeur	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
Examiner la <i>communication externe</i> concernant le projet : des moyens de communication appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?	UGP Bénéficiaires	Entretiens semi-structurés
IV. DURABILITE : dans quelle mesure les résultats atteints par le projet se poursuivront dans le long-terme ? Existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour leur durabilité ?		
Est-ce que le projet a prévu une stratégie de sortie pour assurer la continuité des bénéfices atteints ?	UGP	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
Vérifier si les risques initialement définis dans le document de projet sont les plus importants et si les évaluations des risques sont appropriées et à jour. Dans la négative, expliquer pourquoi.	Document de projet Module ATLAS de gestion des risques UGP	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
En outre, évaluer les risques pour la durabilité dans les catégories suivantes :		
<u>Risques financiers :</u>		
Quelle est la probabilité qu'il n'y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin du projet ?	UGP Partenaires du projet	Entretiens semi-structurés
<u>Risques socio-économiques :</u>		

Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu'il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ? L'UGP étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l'avenir ?	Rapports de suivi Module ATLAS de gestion des risques Partenaires du projet	Analyse documentaire Entretiens semi-structurés
<u>Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance :</u>		
Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ? Lors de l'évaluation de ce paramètre, examiner également les systèmes/mécanismes mis en place par le projet pour assurer la durabilité des résultats ? Dans quelle mesure l'engagement dans la coopération triangulaire/ sud-sud et dans la gestion/transfert des connaissances contribue-t-il à la durabilité du projet ? Dans quelle mesure les mécanismes et politiques mis en place permettent-ils de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité de genre, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?	Rapports de suivi Module ATLAS de gestion des risques Partenaires du projet UGP	Entretiens semi-structurés Analyse documentaire
<u>Risques environnementaux et sanitaires :</u>		
Existe-t-il des risques environnementaux susceptibles de compromettre la durabilité des réalisations du projet ?	Rapport de suivi Module ATLAS de gestion des risques Partenaires du projet	Entretiens semi-structurés Analyse documentaire

Y a-t-il des résultats du projet qui sont susceptibles d'avoir des impacts environnementaux, qui, à leur tour, pourraient affecter la durabilité des réalisations du projet ?	Rapport de suivi Module ATLAS de gestion des risques Partenaires du projet	Entretiens semi-structurés Analyse documentaire
Dans quelle mesure la COVID 19 a-t-elle impacté les activités de mise en œuvre du projet ?	UGP Partenaires du projet	Revue documentaire Entretiens semi-structurés Triangulation des données

Annexe 2 : Liste des entretiens

UGP :

- M. Néjib Osman, Coordinateur du projet
- Mme Inès BenHadji, Associée au projet
- Mme Yasmine Ben Miloud, Experte en modélisation et systèmes d'information
- M. Ashraf Khoja, Expert en logistiques
- Mme Dorra Essafi, Experte en MRV et prospective
- Mme Rym Sahli, Experte en tarification carbone

Membres du comité de pilotage

- Mme Alissar Chaker, représentante résidence adjointe, PNUD
- Mme Afef Jaafar, chargée de la direction des études et de la planification, ANME, point focal PMR
- M. Samir Cherif, Chef de département, STEG
- M. Nacef Abdennadher, Directeur de l'unité de recherche, BCT
- Mme Faten Lassoued, Fondée de pouvoir chargée RSE et innovation, APTBEF
- M. Mohamed Mongi Ben Yaiche, MEMTE/ONEM
- Mme Afef Bennour, Chef de division étude et réglementation environnementale au sein de la direction environnement de la STEG
- Mme Rim Bensaïd, Direction générale des prévisions, MDICI
- Mme Sawsen Bennasr, chargée de recherche, ITCEQ

PNUD :

- Mme Faiza Elleuch, Spécialiste M&E/RBM et point focal Genre

Annexe 3 : Liste des documents revus

PNUD :

- Plan cadre d'aide au développement de la Tunisie 2015-2019, Système des Nations unies, mars 2014
- Document du projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la stratégie bas-carbone en Tunisie », PNUD/ANME, 28 novembre 2019
- Design & Appraisal Stage Quality Assurance Report, UNDP, December 2019
- Implementation Stage Quality Assurance Report , UNDP, January 2021

PMR :

- Rapport de mission de la 21ème assemblée du PMR tenue à Berlin, Rym Sahli, octobre 2019
- PMR : Resolution No. PA Electronic/2020-1, Election of the Co-Chairs of the Partnership Assembly, May 2020

UGP :

- Brochure de présentation du projet, (sans date)
- Rapport de l'atelier de démarrage du projet, PNUD/ANME, juin 2019
- Plans de travail annuels 2019 et 2020
- Rapports financiers trimestriels et annuels (Quarterly and Annual Combined Delivery Reports) pour 2019 and 2020
- Révisions budgétaires du projet (8 octobre 2019, 22 octobre 2019, 17 décembre 2019, 27 décembre 2019, début 2020, juin 2020, 12 novembre 2020)
- Rapport financier narratif, UGP, 2019
- Rapport financier au 31 août 2020
- Brochure de synthèse des résultats du projet, février 2021
- Note de synthèse ENERINFO, Yasmine Ben Miloud, Janvier 2021
- Etat des dépenses du projet au 12 février 2021
- Présentations et procès-verbaux des réunions du COPIL (11 octobre 2019, 30 janvier 2020, 3 juillet 2020, 12 février 2021)

Contrats et livrables :

- RFP 18- 2018, OFCE /10 livrables
- RFP 8-2019, ENERDATA /9 livrables
- RFP 11-2019 Carbone4/ 6 livrables
- RFP 13-2019 GET2C/APEX/ 7 livrables
- RFP 15-2019 ALCOR/ 8 livrables
- RFP 18-2019 CITEPA/APEX/ 6 livrables
- RFP 19-2019 CLIMA CAPITAL PARTNERS/ 5 livrables
- IC 162-2020 Abdelkarim Ghezal (Plan décennal) / 2 livrables
- IC 141-2020 Mohamed Houssein Belhouane (vision tarification carbone) / 4 livrables
- IC142-2020 Samir Amous (registre carbone) / 4 livrables
- Contrat Université virtuelle de Tunis (plateforme E-learning)

Notes conceptuelles, comptes-rendus, présentations et listes des participants de tous les ateliers organisés. (Non listés car nombre de documents élevé)

Annexe 4 : Résultats de l'enquête

L'enquête a été réalisée à l'aide d'un outil de sondage en ligne (Monkeysurvey), sous la forme d'un questionnaire comprenant 10 questions à réponses multiples ou ouvertes et dont le temps de réponse a nécessité une douzaine de minutes en moyenne. Le lien a été envoyé à environ une quarantaine de personnes issues des listes de participants aux activités organisés par le Projet.

Les critères de sélection de l'échantillon étaient les suivants :

- Appartenance institutionnelle
- Sexe
- Fréquence de participation aux activités

Une durée de 15 jours a été laissée aux personnes sollicitées pour répondre au questionnaire. A l'issue de ce délai, l'évaluatrice a reçu 10 réponses. Bien que le taux de réponses (25%) ne soit pas très élevé, il permet néanmoins de dégager des tendances intéressantes pour l'évaluation.

Résultats de l'enquête :

- Un peu moins de la moitié des réponses émanent du secteur public, l'autre moitié se répartit entre secteur privé et société civile et une réponse d'une organisation internationale de coopération
- Un peu plus de la moitié des répondants a participé à plus de 5 activités de renforcement des capacités, essentiellement des ateliers de formation organisés par visio-conférence
- Les répondants ont été satisfaits de la qualité de l'expertise reçue, environ 30% l'ont trouvée excellente et 70% l'ont qualifiée de bonne.
- Il s'agissait de nouvelles connaissances voire des compléments d'information pour la majorité des personnes sondées. Certaines ont précisé qu'elles avaient acquis d'un nouveau savoir-faire (44%).
- Dans l'ensemble, les personnes n'ont pas encore eu vraiment l'opportunité de ré-utiliser ces connaissances acquises dans leur travail au quotidien mais toutes l'envisagent très prochainement
- L'approche participative et l'esprit de concertation ont été considérés comme les points forts du projet, de même que les thèmes innovants abordés et l'accent sur le renforcement des capacités avec le couplage formation sur les concepts et exercices d'application
- Les répondants souhaitent un approfondissement des connaissances techniques reçues, un élargissement des formations à plus d'acteurs, notamment les petites institutions financières, plus d'accent sur les mécanismes financiers, plus de communication envers les consommateurs et une poursuite du plaidoyer pour favoriser l'appropriation des pouvoirs publics
- L'approche adoptée par la Tunisie pour l'introduction des ITC, l'approche participative utilisée par le projet, le partage des expériences internationales et des formations centrées sur les concepts et des exercices pratiques constituent les bonnes pratiques retenues par les répondants
- Les répondants recommandent de passer rapidement à la phase de mise en œuvre et de créer un groupe de travail à cet effet, de continuer dans le même esprit participatif et de davantage promouvoir les résultats obtenus en vue d'une appropriation nationale et enfin de consolider les capacités du secteur financier de manière à ce qu'il soit un bailleur de fonds potentiel.

Annexe 4 : Code de conduite signé



ETHICAL GUIDELINES FOR EVALUATION
PLEDGE OF ETHICAL CONDUCT IN EVALUATION



UNEG
 United Nations Evaluation Group

By signing this pledge, I hereby commit to discussing and applying the UNEG ethical Guidelines for Evaluation and to adopting the associated ethical behaviours.

INTEGRITY	ACCOUNTABILITY	RESPECT	BENEFICENCE
I will actively adhere to the moral values and professional standards of evaluation practice as outlined in the UNEG Ethical Guidelines for Evaluation and following the values of the United Nations. Specifically, I will be: - Honest and truthful in my communication and actions. - Professional, engaging in credible and trustworthy behaviour, alongside competence, commitment and ongoing reflective practice. - Independent, impartial and incorruptible.	I will be answerable for all decisions made and actions taken and responsible for honouring commitments, without qualification or exception. I will report potential or actual harms observed. Specifically, I will be: - Transparent regarding evaluation purposes and actions taken, establishing trust and increasing accountability for performance to the public, particularly those populations affected by the evaluation. - Responsive as questions or events arise, adapting plans as required and referring to appropriate channels where corruption, fraud, sexual exploitation or abuse or other misconduct or waste of resources is identified. - Responsible for meeting the evaluation purpose and for actions taken and for ensuring redress and recognition as needed.	I will engage with all stakeholders of an evaluation in a way that honours their dignity, well-being, personal agency and characteristics. Specifically, I will ensure: - Access to the evaluation process and products by all relevant stakeholders – whether powerless or powerful – with due attention to factors that could impede access, such as sex, gender, race, language, country of origin, LGBTQ+ status, age, background, religion, ethnicity and ability. - Meaningful participation and equitable treatment of all relevant stakeholders in the evaluation processes, from design to dissemination. This includes engaging various stakeholders, particularly affected people, so they can actively inform the evaluation approach and products rather than being solely a subject of data collection. - Fair representation of different voices and perspectives in evaluation products (reports, webinars, etc.).	I will strive to do good for people and planet while minimizing harm arising from evaluation as an intervention. Specifically, I will ensure: - Explicit and ongoing consideration of risks and benefits from evaluation processes. - Maximum benefits at systemic (including environmental, organizational and programme) levels. - No harm. I will not proceed where harm cannot be mitigated. - Evaluation makes an overall positive contribution to human and natural systems and the mission of the United Nations.

I commit to playing my part in ensuring that evaluations are conducted according to the Charter of the United Nations and the ethical requirements laid down above and contained within the UNEG Ethical Guidelines for Evaluation. When this is not possible, I will report the situation to my supervisor, designated focal points or channels and will actively seek an appropriate response.

Chaela Leaux 14/02/2024  (Signature and Date)

Annexe 5 : Termes de référence de l'évaluation

CONSULTANT(E) INTERNATIONAL (E)

EVALUATION FINALE DU PROJET

« APPUI A LA TARIFICATION CARBONE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA NDC ET LA TRANSITION BAS CARBONE EN TUNISIE »

I. INFORMATIONS GENERALES:	
Titre :	Consultant(e) international(e) en charge de l'évaluation finale de projet
Projet :	Projet d'appui à la tarification Carbone
Type de contrat :	Contrat Individuel (IC)
Reportant à :	Représentante Résidente Adjointe
Durée de la mission :	25 jours ouvrables
Langue requise :	Français et anglais
Lieu :	Tunis

CONTEXTE GENERAL :

Consciente des enjeux climatiques, la Tunisie s'est toujours engagée activement en faveur d'une politique de développement bas carbone. Fruit de cette politique, axée particulièrement sur la maîtrise de l'énergie, son intensité carbone a enregistré une baisse de 25% durant les deux dernières décennies.

Instaurer un processus de tarification du carbone pour la Tunisie est à la fois un nouveau levier de politique publique pour atténuer efficacement la croissance des émissions de GES et une source potentielle de financement pour accélérer la transition énergétique et mettre en œuvre l'Accord de Paris. C'est dans cette optique que la Tunisie a soumis le 16 septembre 2015 sa Contribution Nationale Déterminée (NDC) et son parlement a ratifié en Février 2017 l'accord de Paris. Elle a confirmé ainsi sa volonté politique d'honorer les engagements annoncés dans la NDC, soit de réduire l'intensité carbone de son économie de 41% en 2030 par rapport à 2010.

Tel qu'annoncé dans sa NDC, le recours à la tarification du carbone représente pour la Tunisie un instrument pour réorienter les investissements vers les technologies à faible émission de GES et concrétiser les objectifs d'atténuation dans les secteurs prioritaires comme ceux de la génération d'électricité et de la production du ciment. Outre la réduction des émissions de GES, la tarification du carbone est de nature à accélérer la transition énergétique, réduire le déficit commercial lié à la dépendance aux énergies fossiles, stimuler la croissance économique et créer de nouveaux emplois.

Le projet permet d'accompagner le gouvernement Tunisien dans le processus de renforcement des capacités des parties prenantes pour favoriser l'émergence d'instruments de tarification du carbone et appuyer le renforcement de la politique d'atténuation et de décarbonation de l'économie Tunisienne. Ce projet soutenu par le « Partnership for Market Readiness – PMR » comprend des activités structurées de manière intégrée, cohérente et complémentaire appuyant ainsi à la compréhension et la mise en place du concept de la tarification du carbone. Ces activités ont été développées dans un esprit de concertation et d'appropriation nationale, basé sur :

- Un ciblage des secteurs à fort potentiel de contribution à l'atteinte des objectifs de la NDC et l'adéquation avec les stratégies et priorités sectorielles bas-carbone notamment la stratégie énergétique 2030 ;
- L'appui aux instruments financiers existants qui sont appelés à jouer un rôle déterminant dans le développement de la tarification du carbone particulièrement le Fonds de Transition Energétique ;

- La conception d'instruments variés, adaptés aux secteurs ciblés et se prêtant aux spécificités du contexte Tunisien (taxe carbone, paiements axés sur les résultats, etc.) ;
- Le soutien transversal aux instruments de tarification du carbone identifiés (mise à jour des scénarios d'atténuation et évaluation des impacts, système MRV, renforcement des capacités, ...) ;

Le projet vise, également, à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et en particulier le SDG 7 : « **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable** ».

Effets attendus du projet :

Effet 1. Le pays met en place un environnement propice pour l'émergence de la tarification carbone ;

Effet 2. Le pays renforce son ambition et sa transparence pour un meilleur accès à la finance climat ;

Effet 3. Le pays renforce son plaidoyer pour l'appropriation de la tarification carbone et la facilitation de la mise en œuvre de la NDC.

Effet 4. Le projet s'inscrit dans les procédures et les délais du donateur et celles du PNUD

Le projet est mis en œuvre en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Maitrise de l'Energie (ANME) et est financé par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) à hauteur de 3,100,000US\$ avec une durée d'exécution du mois d'octobre 2018 au mois de décembre 2020. Le projet a bénéficié d'une extension de 2 mois soit au 28/02/2021.

I. OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

- Évaluer dans quelle mesure le projet a pleinement mis en œuvre les activités prévues et atteints les résultats attendus, tels que spécifiés dans le document de projet et/ou ajustés en cours de sa mise en œuvre ;
Evaluer l'efficacité, la pertinence et les résultats atteints par projet
- Evaluer dans quelle mesure le projet a intégré le genre et l'approche fondée sur le LNOB dans ses interventions. L'évaluation devra prendre en compte également le **genre** et évaluer si le projet aura eu un impact négatif, positif ou neutre tant au niveau de la mise en œuvre, des résultats que des effets, également sur les bénéficiaires finaux, et proposer des axes d'amélioration pour des projets futurs.
- Identifier les meilleures pratiques et les enseignements tirés qui pourraient alimenter la conception de nouveaux projets et programmes ;

II. PORTEE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation portera sur les résultats du projet dont le cadre des résultats et des ressources est présenté dans l'annexe 1.

L'évaluation utilisera les critères d'évaluation du OECD/DAC en matière de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité¹⁵, et tels que définis et expliqués dans le manuel du PNUD sur la planification, le suivi et l'évaluation pour les résultats de développement et l'évaluation au niveau des résultats¹⁶. Le rapport final doit être conforme à la liste de contrôle de la qualité des rapports d'évaluation de l'UNEG.¹⁷

La portée de cette évaluation se situe à 3 niveaux :

- Analyser l'exécution du projet pour en apprécier la pertinence et l'efficience de l'utilisation des ressources en référence aux résultats attendus et aux plans de travail annuels du projet, ainsi que d'évaluer la durabilité des résultats acquis, et analyser l'impact de ce projet à moyen et à long terme ;
- Tirer les leçons pour un éventuel projet similaire ;
- Générer des enseignements pour le partage de l'expérience et la capitalisation des bonnes pratiques.

III. QUESTIONS DE L'ÉVALUATION, NIVEAUX D'ANALYSE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les questions d'évaluation définissent les informations qui doivent être collectées au cours de la mission d'évaluation. :

¹⁵ Ces critères sont retenus compte tenu de l'objectif de l'évaluation

¹⁶ http://web.undp.org/evaluation/guideline/documents/PDF/UNDP_Evaluation_Guidelines.pdf

¹⁷ <http://www.unevaluation.org/document/detail/607>

La Pertinence :

Le/la consultant/e évaluera la mesure dans laquelle les objectifs du projet sont alignés aux priorités nationales et aux cadres de référence internationaux relatifs aux domaines d'intervention du projet (agenda 2030, Accord de Paris etc.). Le/la consultant/e déterminera dans quelle mesure le projet a tenu compte du contexte et des problématiques de développement du pays dans la planification et la mise en œuvre de ses interventions. Selon ce critère d'évaluation, Le/la consultant/e répondra aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure le projet est-il pertinent par rapport aux priorités de développement du pays telles que définies dans le plan quinquennal de développement 2016-2020 de la Tunisie ?
- Dans quelle mesure les résultats du projet ont contribué à répondre aux priorités et obligations nationales et conformément aux cadres de référence internationaux ?
- Quelle a été la capacité du projet à contribuer à des résultats de plus haut niveau, notamment les résultats du plan stratégique du PNUD 2018-2021 et les ODDs pertinents ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il intégré une approche genrée/LNOB ? Dans quelle mesure les résultats atteints ont-ils profité équitablement aux femmes et aux hommes et dans quelle mesure les groupes marginalisés ont en bénéficié ?

L'efficacité :

Le/la consultant/e évaluera la mesure dans laquelle le projet a contribué à la réalisation et l'atteinte des résultats tels que décrits dans le cadre logique du projet. Il est nécessaire de tenir compte dans l'évaluation de l'efficacité : 1) si les interventions du projet sont cohérentes avec les objectifs de l'outcome ; 2) l'analyse des principaux facteurs impactant la réalisation ou la non-réalisation des résultats.

Selon ce critère d'évaluation, Le/la consultant/e répondra aux questions suivantes :

- Quels ont été les progrès accomplis pour la réalisation de résultats attendus du projet ?
- Dans quelle mesure les résultats ont-ils contribué à l'équité de genre ?
- Quels ont été les principaux résultats et changements opérés ? Comment la réalisation des produits du projet ont-ils conduit à des progrès au niveau des outcome ? Des résultats inattendus ont-ils été obtenus au-delà des résultats prévus ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à renforcer les capacités des partenaires et à promouvoir l'intégration des questions environnementale et de changement climatique, y compris les objectifs de développement durable ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à établir de nouveaux partenariats ayant contribué à l'atteinte des résultats

L'efficience :

Le/la consultant/e évaluera la manière dont les ressources ont été utilisées et converties en résultats. Selon ce critère d'évaluation, Le/la consultant/e répondra aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure les résultats du programme ont-ils résulté d'une utilisation rationnelle et efficiente des ressources ?
- Dans quelle mesure les pratiques, les procédures, les contraintes et les capacités ont affecté, ou pas, les performances du projet ?
- Dans quelle mesure les systèmes de suivi, y compris la gestion des risques, ont-ils fourni des données qui ont permis au projet d'apprendre et d'ajuster la mise en œuvre en conséquence ?
- Dans quelle mesure les modalités de partenariat ont-elles permis d'obtenir ou d'affecter les résultats ? Le projet a-t-il réussi à créer des synergies et/ou à exercer un effet de levier avec d'autres programmes et/ou partenaires techniques et financiers dans le pays, y compris l'équipe de pays des Nations unies ? Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à établir des stratégies de partenariat viables et efficaces en relation avec la réalisation des résultats ?

La durabilité

Le/la consultant/e déterminera dans quelle mesure les impacts des interventions du programme et les résultats atteints se poursuivront à long terme et quels sont les principaux facteurs influençant la réalisation ou la non-réalisation de la durabilité des interventions. Selon ce critère d'évaluation, Le/la consultant/e répondra aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure les résultats du projet sont durables ? Quelles sont les indications que les résultats seront durables ?
- Dans quelle mesure les mécanismes mis en place par le projet assurent-ils la durabilité des interventions ?
- Dans quelle mesure l'engagement dans la coopération triangulaire et Sud-Sud et dans la gestion des connaissances contribue-t-il à la durabilité du projet (si applicable) ?

- Dans quelle mesure les mécanismes et politiques mis en place permettent-ils de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité de genre, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie décrite dans cette section est à titre indicatif. Le/la consultant/e proposera une note méthodologique qui sera discutée avec le PNUD et le partenaire de mise en œuvre. La note apportera un éclairage sur la démarche à adopter et les outils à développer pour la mise en œuvre de la mission. Compte tenu de la crise COVID, le consultant prendra en considération la possibilité que les entretiens se fasse à distance. Dans ce cas, le consultant proposera et développera des outils de collecte de données à distance pour pouvoir mener sa mission d'évaluation.

L'évaluation utilisera les méthodes suivantes :

Collecte des données : Une approche multiméthodes sera utilisée et inclura les éléments suivants :

- a- Revue documentaire de la documentation pertinente à la mission. Ceci inclus et sans s'y limiter :
 - Plan Quinquennal de développement de la Tunisie 2016-2020
 - Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable
 - Document du plan cadre d'aide au développement Tunisie 2015-2019 (UNDAF)
 - Document du programme pays 2015-2019 (CPD)
 - Documents du projet
 - Rapports annuels de progrès des projets
 - Rapports aux donateurs ; Etc.
- b- Entretiens : Des entretiens directs (en vis-à-vis) seront réalisés avec les parties prenantes pertinentes afin de recueillir leurs opinions sur la mise en œuvre du projet et les résultats atteints, l'exécution du projet et son impact. Ceci inclus et sans s'y limiter les représentants des institutions gouvernementale, de la société civile, les agences onusiennes et les partenaires techniques et financiers etc.

Validation : Tous les résultats de l'évaluation seront appuyés par des preuves probantes. Une analyse solide et cohérente des questions soumises à l'évaluation sera menée en ayant recours à une triangulation des constatations.

Participation des parties prenantes : L'évaluation des résultats impliquera toutes les parties prenantes pertinentes. Au démarrage de l'évaluation, une analyse approfondie des parties prenantes devra être effectuée par le/la consultant/e afin d'identifier les partenaires pertinents y inclus ceux avec qui le projet ne collabore pas directement mais qui jouent un rôle clé dans l'atteinte des résultats. L'évaluation utilisera une approche inclusive et participative pour la conception, le déroulement de l'évaluation et la validation de ses résultats.

IV. CALENDRIER DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Activité	Effort H/J	Date d'achèvement
Réunion de démarrage	1 jour	2 jours après la signature de contrat
Revue des documents	3 jours	8 jours après la réunion initiale entre le PNUD et l'évaluateur
Finalisation de l'élaboration et des méthodes d'évaluation et préparation du rapport initial détaillé	5 jours	10 jours après l'achèvement de l'étude des documents
Elaboration du projet de rapport d'évaluation	6 jours	10 jours après l'achèvement du rapport initial détaillé
Réunion des parties prenantes et révision du projet de rapport (pour l'assurance qualité)	1 jour	10 jours après la préparation du projet de rapport
Incorporation des commentaires et finalisation du rapport d'évaluation	2 jours	5 jours après la réunion des parties prenantes
Finalisation du rapport d'évaluation	2 jours	15 jours après la réunion des parties prenantes

V. LIVRABLES DE L'ÉVALUATION, ECHEANCE ET MODALITE DE PAIEMENT

Cette mission de 25 jours-homme à réaliser au cours de la période allant du 4 janvier au 20 février 2021, devra se dérouler selon le planning à déterminer d'un commun accord.

Le/la consultant(e) est chargé(e) de soumettre au minimum les livrables :

Livrable	Echéance	% contrat
Rapport initial d'évaluation : doit être préparé par l'évaluateur avant d'entrer dans l'exercice de collecte de données d'évaluation. Il doit détailler la compréhension de l'évaluateur par rapport aux éléments qui sont évalués et pour quelle raison ils sont évalués, en indiquant comment chaque question de l'évaluation obtiendra une réponse à l'aide de : méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données. Le rapport initial doit inclure un programme détaillé des tâches, activités et prestations, en désignant un membre de l'équipe qui aura la responsabilité de chaque tâche ou produit. Le rapport initial offre à l'équipe PNUD et à l'évaluateur une opportunité de vérifier qu'ils partagent la même compréhension au sujet de l'évaluation et également de clarifier tout malentendu au départ ; Le rapport initial doit être soumis après que le/la consultant/e ait reçu l'ensemble de la documentation sur le projet. Il sera établi conformément au format spécifié en annexe 1 .	20 jours après la réunion de démarrage	25%
Projet de rapport d'évaluation : Le projet de rapport d'évaluation doit être soumis après que le/la consultant/e ait achevé le rapport initial détaillé. Il sera établi conformément au format spécifié en annexe 2 .	30 jours après la réunion de démarrage	25%
Rapport final de l'évaluation : Avec ce rapport, le/la consultant/e soumettra les documents suivants : ○ Note de suivi des commentaires : les commentaires et les modifications apportés par l'évaluateur en réponse aux commentaires du PNUD suite à la remise du draft du rapport de l'évaluation (Livrable2) doivent être conservés par l'évaluateur en fonction de la manière dont il a traité les commentaires. ○ Synthèse de l'évaluation ne dépassant pas 5 pages et doit faire état des recommandations et des management réponses. ○ Présentation Power Point à usage interne du PNUD.	50 jours après la réunion de démarrage	50%

VI. ÉTHIQUE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation finale du programme doit être réalisée selon les principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE).

- **Anonymat et confidentialité.** L'évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité.
- **Responsabilité.** Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre le consultant et les dirigeants du projet concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués.
- **Intégrité.** L'évaluateur se devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète du programme.
- **Indépendance.** Le consultant doit veiller à rester indépendant vis-à-vis du programme examiné, et il ne devra pas être associé à sa gestion ou à quelque élément de celle-ci.

- **Incidents.** Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'évaluation, ils doivent être immédiatement signalés à l'équipe du projet. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par le PNUD dans les présents termes de référence.
- **Validation de l'information.** Le consultant se doit de garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final
- **Propriété intellectuelle.** En utilisant les différentes sources d'information, le consultant se doit de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés examinées.

VII. ROLES ET RESPONSABILITÉS DANS LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION

L'évaluation finale du projet sera réalisée par 3 principaux acteurs :

1. Le **Programme du PNUD (sous la tutelle du bureau du Représentant Résident et de son adjoint)**, en tant que commanditaire de l'évaluation finale,
2. Le **Conseiller Technique Principal du projet**, en tant qu'administrateur de l'évaluation,
3. Le **Chargé de Suivi-Evaluation**, en tant que responsable du briefing/débriefing des évaluateurs et de l'assurance qualité des livrables de l'évaluation.
4. Le/la consultant(e) d'évaluation réalisera l'évaluation finale du projet en respectant les dispositions contractuelles, les indications des TdR et les normes et directives éthiques du PNUD /SNU. Cela implique d'élaborer une matrice d'évaluation dans le rapport initial, de rédiger des projets de rapport, d'informer le commanditaire de l'évaluation et les différents acteurs de l'avancement de l'évaluation et des principales conclusions et recommandations, selon les besoins.

VIII. QUALIFICATION DU / DE LA CONSULTANT(E)

Le/la consultant (e) doit :

Education / formation :

- Avoir au moins une maîtrise dans le domaine lié à l'environnement et/ ou l'énergie ; en sciences sociales, économie, planification, statistiques ou domaines similaires avec des connaissances en gestion axée sur les résultats et en suivi évaluation.

Expérience professionnelle

- L'évaluateur devrait avoir au moins 10 expériences dans le domaine de l'évaluation de programme/ projet ;
- L'évaluateur devra avoir au moins trois missions référence en évaluation des projets et programmes liés à l'environnement et/ou l'énergie. Une expérience dans des travaux en lien avec la Tarification carbone est un atout.
- Une expérience d'évaluation dans le système des Nations Unies est un atout

IX. ANNEXES AUX TERMES DE REFERENCE :

a. Documents minimums à consulter : ces documents seront transmis au consultant chargé de réaliser l'évaluation et seront à exploiter pour le rapport initial

- Plan Stratégique global du PNUD 2018-2021 ;
- Document de Programme de Pays (CPD) 2015 – 2020 ;
- Document du projet « Appui à la tarification carbone pour la mise en œuvre de la NDC et la transition bas carbone en Tunisie » ;
- Rapports de progrès annuel ;
- Rapport au donateur ;
- Plans de travail annuel du projet ;
- Rapport et documents produits dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- Accords de financement du projet ;
- Informations financières.

b. Format requis pour le rapport d'évaluation :

ANNEXE1 : RAPPORT INITIAL D'EVALUATION

Le rapport initial, de 10 à 15 pages, proposera des méthodes, des sources et des procédures à utiliser pour la collecte des données. Il comprendra également une proposition de calendrier pour les activités et la soumission des livrables. Le rapport d'étude documentaire proposera des premières pistes de réflexion sur le programme conjoint. Ce rapport

constituera la première base sur laquelle le/la consultant(e) et les responsables de l'évaluation s'entendront. Il sera structuré comme suit :

1. Introduction
2. Contexte de l'évaluation : objectifs et approche générale
3. Identification des principaux éléments et dimensions de l'analyse et des éventuels domaines de recherche
4. Principales réussites du programme conjoint en termes techniques et financiers
5. Méthodologie pour la compilation et l'analyse de l'information
6. Critères pour définir le programme de la mission

ANNEXE 2 : PROJET DE RAPPORT FINAL

Le projet de rapport final sera structuré de la même manière que le rapport final (annexe 3 ci-dessous), sauf qu'il est souhaité que le projet de rapport final contienne une matrice d'évaluation (Annexe 4).

ANNEXE 3 : RAPPORT FINAL D'ÉVALUATION

Le rapport final, de 20 à 30 pages, contiendra un résumé analytique d'au maximum 2 pages présentant une brève description du projet, de son contexte et de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations. Le rapport final à envoyer au PNUD, sera structuré comme suit :

Page de couverture

Y compris le titre du projet, la fenêtre thématique, la date du rapport, le(s) nom(s) du/des évaluateurs.

Table de matières

Y compris un page de référence pour chaque chapitre et annexe.

Liste d'abréviations

Résumé Exécutif

Pas plus de deux pages. Résumez les éléments substantifs du rapport, tout en faisant une brève description du programme, ainsi que du but et des objectifs de cette évaluation, de la méthode d'approche, des constatations clés et des conclusions, des recommandations principales.

1. Introduction

Expliquez pourquoi l'évaluation est conduite, y compris le contenu suivant :

Objectif, Buts et Méthodologie de l'Évaluation :

Objectif et but de l'évaluation, les méthodes utilisées (ainsi que les critères de l'évaluation, et la portée), les contraintes et les limites de l'étude conduite.

Description de l'intervention

Fournissez suffisamment de détails sur le programme conjoint afin que le lecteur puisse aisément comprendre l'analyse faite dans le chapitre suivant.

Contexte

Social, politique, économique, institutionnel, facteur qui affectent le projet.

Description du projet

Titre, calendrier, logique d'intervention, objectifs, produits/réalisations escomptés, portée de l'intervention, ressources totales, emplacement géographique, etc.)

2. Niveaux d'analyse

Cette section devrait être basée sur des faits, guidée par les critères et questions de l'évaluation.

Conception | Pertinence

Incluez une description du concept initial et des révisions ultérieures, ainsi que toutes informations pertinentes sensées aider le lecteur à comprendre clairement l'analyse faite. Examinez la pertinence de la conception et traitez toutes les questions de l'évaluation.

Processus | Efficacité, Appropriation

Incluez une description des modalités de mise en œuvre, d'appropriation nationale dans le processus et toutes informations pertinentes permettant de comprendre aisément l'analyse faite.

Résultats | Efficacité, Durabilité, Impact

Fournir un examen du niveau de la réalisation des résultats de développement par rapport à ce qui était initialement prévu. Montrer la progression de la mise en œuvre dans une juste mesure ainsi qu'une analyse de la chaîne des résultats (organisé par réalisation, et constatations distinctives sur l'achèvement des activités et des produits issus des réalisations). Si certaines parties de cette analyse ne sont pas incluses, expliquer pourquoi c'est le cas. En ce qui concerne la durabilité, mentionner la disponibilité des ressources financières, et des exemples ou des preuves de reproductibilité et d'élargissement du projet. Quant à l'impact, élaborer dans quelle mesure le projet a été la cause du changement survenus. Traiter toutes les questions de l'évaluation.

Genre

Montrer si le projet a eu un impact négatif, positif ou neutre tant au niveau de la mise en œuvre, des résultats que des effets, également sur les bénéficiaires finaux, et proposer des axes d'amélioration pour des projets futurs.

3. Conclusions

4. Leçons apprises

Définissez l'ampleur de chaque leçon ;

5. Recommandations

Priorisées, structurées et claires. L'ampleur et partenaires pertinents devraient être clairement définis pour chaque recommandation.

6. Annexes

ANNEXE 4 : LA MATRICE D'ÉVALUATION

La matrice d'évaluation est un outil que le PNUD suggère à l'évaluateur d'inclure dans le rapport initial comme carte et référence pour planifier et conduire une évaluation. Elle sert également d'outil utile pour résumer et présenter visuellement l'élaboration et la méthodologie de l'évaluation pour les discussions avec les parties prenantes. Elle détaille les questions de l'évaluation auxquelles l'évaluation va répondre, les sources de données, la collecte des données, les outils d'analyse ou les méthodes appropriées pour chaque source de données, ainsi que la norme ou la mesure par l'intermédiaire de laquelle chaque question sera évaluée. (Voir tableau A.)

Tableau A. Exemple de matrice d'évaluation						
Critères d'évaluation appropriés	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs	Méthodes pour analyser les données

ANNEXE 5 : LE CODE DE CONDUITE

Chaque membre de l'équipe d'évaluation doit lire attentivement, comprendre et signer le « Code pour les évaluateurs dans le système des NU », qui est disponible en pièce jointe dans le rapport d'évaluation.